



Bulletin Officiel

N°6233 Jeudi 19 Novembre 2020

www.cmf.tn25^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019	3
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	4-5
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	6-7

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

TUNISIE LEASING ET FACTORING - TLF 2020-SUBORDONNE -	8-13
--	------

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ALKHOUTAF SITEC	14
-----------------	----

INFORMATIONS POST AGO

SOPAT	15-19
-------	-------

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

TAWASOL GROUPE HOLDING	20-21
------------------------	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AMI ASSURANCES	22
----------------	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2020

- TUNISIE SICAV
- GENERALE OBLIG SICAV

ANNEXE IV

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

- FCPR MAX ESPOIR
- FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES
- FCPR MAXULA JASMIN PMN
- FCPR MAXULA JASMIN
- FONDS D'AMORÇAGE START UP MAXULA SEED FUND

COMMUNIQUE DU CMF

DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA", qu'à partir du **19 octobre 2020** la plateforme IDES est accessible aux différentes institutions financières.

Les interlocuteurs uniques de ces institutions ont été appelés, par la Direction Générale des Impôts à déposer les déclarations FATCA au titre de l'exercice 2019, au plus tard le **30 novembre 2020**.

Dans ce cadre, les institutions financières susvisées, sont invitées à :

- Vérifier la validité de leur certificat d'authentification électronique de type DIGIGO.
- Consulter la page FATCA du site de l'administration fiscale sur le lien suivant:
<http://www.impots.finances.gov.tn/index.php/fr/services-en-ligne/fatca>.
- Consulter les recommandations FATCA Tunisie sur le lien suivant:
http://www.impots.finances.gov.tn/images/FATCA_TUNISIE/Recommandations_FATCA.pdf.
- Respecter les obligations de dépôt de la déclaration FATCA 2019.

COMMUNIQUÉ DU CMF

INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier des sociétés concernées afin de leur rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte du COVID 19, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, pour veiller à la fiabilité de l'information financière et au respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

- Suite -

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

2020 - AC - 026

COMMUNIQUÉ DU CMF

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

2020 - AC - 003

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné
« TLF 2020-Subordonné »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TLF 2019-Subordonné** » d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,20% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans.

A cet effet, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt « **TLF 2019-Subordonné** » a été reportée pour l'année 2020, le Conseil d'Administration du **19/12/2019** a décidé de renommer ledit emprunt obligataire « **TLF 2020-Subordonné** » et de l'émettre dans les conditions d'émission qui ont été fixées par le Conseil d'Administration du **29/03/2019**.

La Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 10,25% brut l'an et/ou TMM+3,00% sur 5 ans.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » est d'un montant de **15 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 Millions de dinars**, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TLF 2020-Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **19/11/2020** et clôturées au plus tard le **29/01/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/02/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **19/11/2020** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «TLF 2020-Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/01/2021**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29/01/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées «TLF 2020-Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/01/2026**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 janvier** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement du capital auront lieu le **29/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,25%** l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'octobre 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,140% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,140%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «TLF 2020-Subordonné» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,653 années**.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/10/2020 sous le n°20-005. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **25 août 2020**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F3 (tun)**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **26 octobre 2020**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui

désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TLF 2020-Subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt subordonné «**TLF 2020-Subordonné**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné «TLF 2020-subordonné» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 04/11/2020 sous le numéro 20-1045, du document de référence «TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020» enregistré par le CMF en date du 19/10/2020 sous le n°20-005 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2021.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2021.

بلاغ الشركات

الجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون " الخطاف "
المقر الاجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 - 3003 صفاقس

إنعقدت الجلسة الأولى دون مداولة في القرارات لعدم توفر النصاب القانوني المنصوص قانونا لذا وعملا بأحكام الفصل 291 من مجلة الشركات التجارية والفصل 41 من القانون الأساسي فإن مساهمي الشركة مدعوون ولثاني مرة لحضور الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم الاحد 29 نوفمبر 2020 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الشركة الكائن بطريق قابس كلم 1,5 صفاقس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- 1- المصادقة على التخفيض في رأس مال الشركة بإمتصاص الخسائر السابقة بما قيمته أربع مليون وخمسمائة ألف دينار (4 500 000 د)، وذلك بالحط من القيمة الإسمية للسهم الواحد من 5.000 دينار إلى 2.500 دينار.
- 1- المصادقة على التخفيض في رأس مال الشركة بإمتصاص الخسائر السابقة بما قيمته أربع مليون وخمسمائة ألف دينار (4 500 000 د)، وذلك بالحط من القيمة الإسمية للسهم الواحد من 5.000 دينار إلى 2.500 دينار.
- 2- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقب الحسابات المتعلق بالزيادة في رأس المال الإجتماعي نقدا وبحذف حق الأولوية في الإكتتاب.
- 3- المصادقة على الترفيع في رأس المال الإجتماعي نقدا وبحذف حق الأولوية في الإكتتاب بما قيمته ستة مليون وخمسمائة ألف دينار (6 500 000 د)، وذلك بإنشاء عدد مليونين وستمائة ألف سهم (2 600 000 سهم)، بقيمة إصدار تساوي القيمة الإسمية لكل سهم أي ديناران و خمسمائة مليم (2.500 د)، يقع تحريرها كاملة عند الإكتتاب.
- 4- تنقيح الفصل السادس من القانون الأساسي للشركة.
- 5- التفويض للقيام بالإجراءات.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT »
Siege social : Avenue de 23 Janvier BP19 –Teboulba

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 octobre 2020, la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- La liste des membres du conseil d'administration.

1/ Les résolutions adoptées

1^{ère} RESOLUTION :

Les Actionnaires présents ou représentés déclarent approuver la réunion de cette Assemblée en dehors du délai légal, et purgent tout vice pouvant entacher l'Assemblée à cause de ce retard.

Ils dégagent en outre la responsabilité du Conseil d'Administration à cet effet.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019 et présentation par le commissaire aux comptes de son rapport général et spécial relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2019, approuve le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif audit exercice tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve les états financiers de l'exercice 2019, faisant apparaître un déficit de 7 316 513 Dinars, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration et en application des dispositions légales et statutaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 soit un déficit de 7 316 513 Dinars en « Résultat Reporté »

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

5^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des autorisations du Conseil d'Administration des conventions visées par le Code des Sociétés Commerciales et entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve sans aucune réserve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

7^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des Administrateurs suivants pour une période de Trois (03) exercices qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022:

- ✓ Monsieur Kamel BELKHIRIA.
- ✓ La Société « GALLIUS »
- ✓ La Société « MEDIGRAIN »
- ✓ La Société « Les Minoteries des centre et Sahel Réunion » MCSR ».
- ✓ La Société « Les Aliments Composés du Nord » ACN
- ✓ Monsieur Abdelaziz BEN YOUSSEF

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

8^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Monsieur **Jalel HADDAD** Expert comptable, domicilié à 4 rue Sakiet Sidi Youssef -Carthage Byrsa –2016 Tunis, en qualité du Commissaire aux Comptes de la Société et ce pour une période de Trois (03) exercices qui s'achèvera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022.

Par ailleurs ,et en vue de se conformer à la loi ,l'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Monsieur Ammar AMRI, Expert comptable domicilié au Cléopâtre Center n°A2.12, le centre Urbain Nord –Tunis, en qualité du Co-Commissaire aux Comptes de la Société et ce pour une période de Trois (03) exercices qui s'achèvera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

9^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée décide d'allouer à chaque Administrateur un montant de Mille (1000) Dinars net à titre de jetons de Présence.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

10^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au Directeur Général ou à son représentant, pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

2/Le Bilan après affectation du résultat comptable**BILAN**
(exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisé			
Immobilisations incorporelles	3	1 222 616	1 078 844
Amortissements		(852 656)	(694 194)
Immobilisations corporelles	3	56 676 918	50 918 353
Amortissements		(33 528 203)	(30 584 758)
Immobilisations financières	4	3 196 689	3 158 240
Provisions			
Total des actifs immobilisés		26 715 365	23 876 485
Autres actifs non courants		53 519	-
Total des actifs non courants		26 768 884	23 876 485
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5	7 909 746	8 383 322
Provisions sur stock produits finis		(244 600)	(92 684)
		7 665 146	8 290 638
Clients et comptes rattachés	6	24 865 745	22 807 457
Provisions		(9 427 828)	(8 014 042)
		15 437 917	14 793 416
Autres Actifs Courants	7	9 016 832	10 539 225
Provision	8	(3 213 309)	(3 304 415)
		5 803 522	7 234 810
Placements et autres actifs financiers		57 073	57 073
Provision		(57 073)	(57 073)
		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	9	55 450	70 640
Total des actifs courants		28 962 035	30 389 503
TOTAL DES ACTIFS		55 730 919	54 265 988

BILAN
(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 861 250	27 861 250
Réserves		14 069 109	14 069 109
Autres capitaux propres		139 186	49 414
Résultats reportés		(43 314 293)	(35 997 780)
Modifications comptables	10	(6 201 133)	(3 307 181)
Total des capitaux propres après affectation	11	(7 445 881)	2 674 811
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	12	11 654 418	8 776 446
Autres passifs non courants	13	2 879 194	
Total des passifs courants		14 533 612	8 776 446
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	27 473 813	21 780 316
Autres passifs courants	15	3 732 534	5 674 980
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	17 436 841	15 359 435
Total des passifs courants		48 643 188	42 814 731
Total des passifs		63 176 800	51 591 177
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		55 730 919	54 265 988

3/ Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Subvention d'investis,	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31/12/2019	27 861 250	742 639	13 050 380	276 090	139 186	(35 997 780)	(6 201 133)	(7 316 513)	(7 445 881)
Réserve légal									
Dividende									
Résultat reportés						(7 316 513)		7 316 513	
Augmentation de capital									
Capitaux propres au 31/12/2019	27 861 250	742 639	13 050 380	276 090	139 186	(43 314 293)	(6 201 133)	-	(7 445 881)

4/ La liste des membres du conseil d'administration

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Mandat	Qualité	Principale activité professionnelle	Mandat d administrateur dans d'autres conseils d administration
Mr Kamel BELKHIRIA	Lui même	2020-2022	Président du conseil d'administration	Gérant	Administrateur de : - Les Trois s - GSS - CMA - GMCB
La Sté GALLUS	Mr Skandar Makni	2020-2022	Administrateur	Directeur Général	Néant
La société MCSR	Mr Kamel Belkhiria	2020-2022	Administrateur	Gérant	Administrateur de : - Les Trois s - GSS - CMA - GMCB
La société MEDIGRAIN	Mr Mohamed Rekik	2020-2022	Administrateur	Directeur Général	Administrateur de : - Les Trois s - GSS - CMA - GMCB
La société ACN	Mr Abdelhamid Omrane	2020-2022	Administrateur	Directeur Général	Néant
Mr Abedelaziz BEN YOUSSEF	Lui même	2020-2022	Administrateur	Fonctionnaire	Administrateur de : EUROCYCLES

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TAWASOL GROUPE HOLDING

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Zone Industrielle Charguia II - Tunis

La société Tawasol Groupe Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2020.

Indicateurs d'activité de la société Tawasol Groupe Holding relatifs au 3ème trimestre de l'année 2020

Chiffres consolidés (en milliers de DT)	Performance du 3ème Trimestre		Var. %		Cumul au 30/09		Var. %		Performance annuelle
	Désignation	T3-2020	T3-2019	en Valeur	en%	2020	2019	en Valeur	en%
Revenus	15 616	18 755	-3 139	-17%	39 019	70 806	-31 787	-45%	109 919
Réseau de télécommunication	3 824	3 302	522	16%	11 746	13 114	-1 368	-10%	16 615
Local	1 753	1 891	-138	-7%	5 648	6 722	-1 074	-16%	8 382
Algérie	62	520	-458	-88%	185	924	-739	-80%	1 129
Export Afrique	2 008	891	1 117	125%	5 913	5 468	445	8%	7 104
Promotion Immobilière	991	1 520	-529	-35%	2 424	8 601	-6 177	-72%	28 854
Réseau d'infrastructure	5 725	6 908	-1 183	-17%	13 438	23 833	-10 395	-44%	33 517
Industrie	5 077	7 025	-1 948	-28%	11 411	25 258	-13 847	-55%	30 932
Local	5 077	7 025	-1 948	-28%	11 411	25 258	-13 847	-55%	30 932
Export	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production	15 398	17 592	-2 194	-12%	37 658	68 776	-31 118	-45%	87 188
Investissements	0,5	646	-646	-100%	650	1 191	-541	-45%	
Investissements corporels	0,5	646	-646	-100%	650	1 191	-541	-45%	1 984
Investissements financiers									
Structure de l'endettement					84 789	89 364	-4 575	-5%	92 785
Endettement à long et moyen terme					12 894	17 840	-4 946	-28%	14 665
Dont promotion immobilière					3 600	5 269	-1 669	-32%	4 086
Endettement à court terme					71 895	71 525	370	1%	78 120
Dont promotion immobilière					11 608	19 604	-7 996	-41%	22 667

Source: Information comptable et de gestion.

1) Les chiffres relatifs à l'année 2019 sont consolidés, non audités et issus de l'information comptable et de gestion des sociétés filiales

Le groupe a commencé à reprendre son encours de chiffre d'affaire courant le troisième trimestre. L'essentiel des activités ont redémarré en Juillet avec la levée totale du protocole sanitaire imposé en Mars.

Ainsi, les revenus consolidés de Tawasol Groupe Holding au titre du 3ème trimestre 2020 sont de l'ordre de 15,6MDT contre 18,7MDT réalisés au cours de la même période en 2019, enregistrant une baisse de 17%.

1. Le pôle réseau de télécommunication

Le pôle réseau de télécommunication a connu un rétablissement de son niveau d'activité post confinement et s'est bien positionné sur le marché africain. L'activité a connu une croissance de 16% comparativement à la même période de 2019.

Il est à signaler que le groupe s'est séparé sur une de ses filiales en Tunisie, la Société MIR, du coactionnaire Marais Groupe en vendant sa participation contre un échange de titre dans la société Marais Tunisie, détenue désormais à 100% par le groupe Tawasol.

La société MIR a généré au titre du 3^{ème} trimestre 2019 un revenu de 216 mille DT et en cumulé au 31 septembre 2019 un revenu de 1 130 mille DT. Ainsi, les taux de croissance des revenus du pôle réseau de télécommunication retraité de l'effet de cette déconsolidation intervenue en 2020, sont de 24% (au lieu de 16%) et de -2%(au lieu de -10%) respectivement au titre du 3^{ème} trimestre 2020 et du cumul au 30 septembre 2020.

2. Le pôle Réseau d'Infrastructure

Le pôle maintient un portefeuille d'activités diversifié constitué de grands projets cependant les restrictions de mobilité des personnes et les mesures de confinement telles que les fermetures des sites sont fortement réduites la production.

Les revenus réalisés par le pôle au titre du 3^{ème} trimestre 2020 se sont élevés à 5.7 MDT contre 6.9 MDT à la même période de 2019, enregistrant ainsi une baisse de 17%.

3. Le pôle Industrie

Le secteur de l'industrie et du profilé d'Aluminium a subi un ralentissement plus long qui correspond à la mise « en pause » demandée par le gouvernement sur les crédits, l'approvisionnement et la reprise effective des chantiers de la promotion immobilière et de construction.

4. Le pôle immobilier

La chaîne immobilière est restée durablement latente par la conjoncture cependant les investisseurs se sont rapidement intéressés courant le troisième trimestre à réinvestir sur le marché de l'immobilier. L'encours comptable des terrains en stock au 30 septembre 2020 est de 26.5 MDT et l'encours des logements construits en stock est de 20.1 MDT.

5. Analyse de l'endettement net consolidé

Le total endettement consolidé du groupe a connu une baisse significative passant de 92.8MDT au 31/12/2019 à 84.8 MDT au 30/09/2020.

i. Endettement à Long et Moyen Termes

L'endettement à Moyen et Long Termes s'élève au 30 septembre 2020 à 12.9MTND contre 14.7MDT enregistré au 31/12/2019 et est constitué à hauteur d'environ 3.6 MDT par des crédits de préfinancement immobilier.

ii. Endettement à Court Terme

L'endettement à Court Terme net des placements bancaires se situe au 30 Septembre 2020 à 71.9 MDT contre 78.1MDT au 31 Décembre 2019 et est constitué à hauteur de 11.6 MDT par des crédits de préfinancement immobilier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

**SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD
-AMI ASSURANCES-**

Siège social : Les Berges du Lac II, Cité Les Pins -1053 Tunis-

La société Assurances Multirisques Ittihad "AMI ASSURANCES" porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 05 juin 2020, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 17 847 756 DT par incorporation de réserves et ce, par l'émission de 17 847 756 actions nouvelles gratuites, de valeur nominale d'un (1) DT chacune, à raison de vingt-sept (27) actions nouvelles pour trente-cinq (35) actions anciennes.

Le capital social de la Société passera donc de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse, et ce, à partir du 24 novembre 2020.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2020.

Négociation en bourse

- Les actions anciennes **AMI ASSURANCES** seront négociables en bourse en hors cote, droit d'attribution détaché, à partir du 24 novembre 2020.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse en hors cote à partir du 24 novembre 2020 séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.
- Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse en hors cote à partir du 24 novembre 2020.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du 24 novembre 2020.

2020 - AS - 1259

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	197,710	197,722		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	134,903	134,921		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	113,272	113,286		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	114,417	120,578	120,591		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	118,164	118,179		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	115,690	115,710		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	113,808	113,820		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	46,514	46,520		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,931	32,935		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	111,537	111,553		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,420	17,422		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	125,482	125,495		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,175	1,175		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	117,722	117,747		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,499	11,500		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	165,444	165,468		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,516	11,521		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,833	1,835		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	63,032	63,040		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	131,456	131,669		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	105,236	105,761		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	105,044	105,059		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	133,239	133,326		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	513,325	513,668		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	129,853	130,742		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	En liquidation	En liquidation		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	En liquidation	En liquidation		
29	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	En liquidation	En liquidation		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	166,317	165,984		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	93,831	94,272		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	123,883	123,944		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	158,523	159,245		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	141,949	142,458		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	94,061	94,115		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	21,732	21,822		
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16	92,975	90,646	90,303		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2120,754	2126,856		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	122,099	122,977		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	194,785	197,841		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	16,980	17,342		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,763	2,778		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,487	2,498		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	66,459	67,198		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,194	1,217		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,268	1,269		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,181	1,194		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,149	1,163		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	111,087	111,802		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	132,133	132,706		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1120,068	1129,170		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	12,931	12,912		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,577	9,670		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	84,193	84,591		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	108,719	108,731
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	100,434	100,446
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	107,075	107,089
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	104,273	104,287
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	106,404	106,416
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	109,042	109,051
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	105,614	105,628
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	102,730	102,743
62	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,751	102,755
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	106,427	106,441
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	108,633	108,649

65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	105,343	105,329
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	104,439	104,449
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	104,409	104,422
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	104,060	104,071
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	103,711	103,726
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	106,409	106,419
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	103,873	103,887
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	103,078	103,088
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	106,715	106,729
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	102,749	102,760
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	107,357	107,368
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	105,151	105,146
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	106,724	106,738
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	110,697	110,887
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	62,815	62,995
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	92,251	92,371
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,299	18,304
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	275,465	275,014
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2214,875	2220,827
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	74,552	74,429
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,490	56,492
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	107,123	107,325
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,427	11,448
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	13,532	13,531
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,846	14,933
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	13,246	13,341
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	149,078	148,886
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	9,189	9,234
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	104,249	104,205
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	23/06/55	0,605	89,378	76,155	75,973
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	04/05/67	0,599	93,397	75,574	75,326
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	99,588	99,642
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	87,816	88,297
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	10,021	10,074
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	93,870	94,357
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	139,009	139,794
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	96,716	97,958
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	114,007	114,293
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	113,313	114,468
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	185,773	185,478
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	170,214	170,792
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	166,356	165,962
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	23,165	23,359
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	137,707	138,763
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	140,991	143,211
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5290,670	5378,406
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5323,795	5382,200
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	84,972	85,821
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4462,869	4550,370
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,922	10,065
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	162,610	163,293
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	127,464	127,529
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10257,330	10341,206

* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

*** FCP en liquidation anticipée

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché alternatif de la Cote de la Bourse de la société HEXABYTE, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
6. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
7. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STB EVOLUTIF FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) Initialement dénommé FCP AL HIKMA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

TUNISIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 SEPTEMBRE 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 605 797 434 dinars, un actif net de 597 189 781 dinars et un bénéfice de la période de 7 151 014 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 30 SEPTEMBRE 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du Ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 5.2, qui relate une minoration des charges pour 323 950 dinars représentant l'impact demeurant non provisionné au 30/09/2020 de la non prise en compte du nouveau taux de retenue à la source de 35% instauré par le décret-loi n°2020-30 du 10 Juin 2020, dès son entrée en vigueur. En effet, TUNISIE SICAV a constaté en charges de l'exercice des Retenues à la Source non abonnées sur les intérêts courus des comptes à terme jusqu'au 06/07/2020, au taux de 20% au lieu de 35%.

Par ailleurs, TUNISIE SICAV a commencé à régulariser la situation à partir de la date VL 07/07/2020, afin d'étaler l'impact sur la période restante de l'année 2020 et ce, à raison de 3521 dinars par jour.

- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. L'encours desdites obligations détenues par « TUNISIE SICAV » s'élève à 300 000 dinars. TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019, qui s'élèvent à 78 696 dinars, parmi les créances d'exploitation qu'elle a provisionnée en totalité. Durant les trois premiers trimestres de l'exercice 2020, TUNISIE SICAV a constaté une provision de l'ordre de 186 669 dinars sur le reliquat de l'encours.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Vérifications spécifiques

Nous avons constaté qu'au 30 Septembre 2020, la société « TUNISIE SICAV », emploie 49,78% de son actif en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse ou parts d'organismes de placement collectif. Ce taux est en dessous du minimum de 50% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	301 560 173	345 395 809	341 516 196
Obligations et valeurs assimilées		295 409 847	336 947 351	333 564 509
Titres des Organismes de Placement Collectif		6 150 326	8 448 458	7 951 687
Placements monétaires et disponibilités		303 777 990	222 388 861	211 755 983
Placements monétaires	5	303 777 531	222 388 353	211 755 547
Disponibilités		459	508	436
Créances d'exploitation	6	459 271	0	816
TOTAL ACTIF		605 797 434	567 784 670	553 272 995
PASSIF				
Dettes sur opérations de pensions livrées	7	6 829 022	20 008 993	39 847 379
Opérateurs créditeurs	8	1 455 381	1 397 125	1 347 616
Autres créditeurs divers	9	323 250	5 049 258	1 697 414
TOTAL PASSIF		8 607 653	26 455 376	42 892 409
ACTIF NET				
Capital	10	575 373 500	521 515 454	485 805 078
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0	0
Sommes distribuables de la période		21 816 281	19 813 839	24 575 508
ACTIF NET		597 189 781	541 329 294	510 380 586
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		605 797 434	567 784 670	553 272 995

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
	Note					
Revenus du portefeuille-titres	11	3 775 513	11 790 155	4 382 580	13 090 867	17 360 236
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 775 513	11 391 252	4 382 580	12 685 516	16 954 884
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	398 903	0	405 352	405 352
Revenus des placements monétaires	12	4 694 663	15 481 684	4 514 517	13 600 776	17 930 126
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 470 176	27 271 839	8 897 097	26 691 643	35 290 362
Intérêts des mises en pensions	13	-203 309	-2 129 281	-360 826	-690 488	-1 147 305
Charges de gestion des placements	14	-1 712 213	-4 772 883	-1 643 676	-4 910 948	-6 496 379
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 554 654	20 369 675	6 892 595	21 090 208	27 646 678
Autres produits		0	0	8 676	10 339	10 339
Autres charges	15	-170 068	-478 007	-170 609	-502 182	-657 375
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 384 586	19 891 668	6 730 662	20 598 365	26 999 642
Régularisation du résultat d'exploitation		1 640 499	1 924 613	-418 675	-784 525	-2 424 134
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 025 085	21 816 281	6 311 987	19 813 839	24 575 508
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 640 499	-1 924 613	418 675	784 525	2 424 134
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		721 605	724 648	473 718	990 207	1 624 222
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		44 823	891 558	-10 496	189 445	193 738
RESULTAT NET DE LA PERIODE		7 151 014	21 507 874	7 193 884	21 778 017	28 817 602

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	7 151 014	21 507 874	7 193 884	21 778 017	28 817 602
Résultat d'exploitation	6 384 586	19 891 668	6 730 662	20 598 365	26 999 642
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	721 605	724 648	473 718	990 207	1 624 222
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	44 823	891 558	-10 496	189 445	193 738
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	54 619 783	65 301 321	-12 041 317	-49 719 540	-87 707 833
Souscriptions					
Capital	119 080 788	243 172 666	65 250 229	246 794 014	302 742 884
Régularisation des sommes non distribuables	6 316 118	12 729 893	3 074 900	11 411 746	14 114 935
Régularisation des sommes distribuables	3 998 032	5 734 893	2 125 169	9 603 354	12 201 042
Rachats					
Capital	-68 762 961	-182 976 997	-76 345 625	-293 571 098	-384 191 247
Régularisation des sommes non distribuables	-3 654 661	-9 548 854	-3 602 148	-13 569 678	-17 950 272
Régularisation des sommes distribuables	-2 357 533	-3 810 280	-2 543 844	-10 387 879	-14 625 176
VARIATION DE L'ACTIF NET	61 770 797	86 809 195	-4 847 434	-27 941 523	-58 890 231
ACTIF NET					
En début de période	535 418 984	510 380 586	546 176 728	569 270 817	569 270 817
En fin de période	597 189 781	597 189 781	541 329 294	541 329 294	510 380 586
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	2 760 675	2 705 661	2 973 037	3 181 495	3 181 495
En fin de période	3 040 917	3 040 917	2 908 216	2 908 216	2 705 661
VALEUR LIQUIDATIVE	196,385	196,385	186,138	186,138	188,634
TAUX DE RENDEMENT	1,26%	4,11%	1,32%	4,03%	5,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Tunisie SICAV a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, étaient tous soumis à une Retenue à la Source libératoire de 20%.

Toutefois, suite à la publication du décret-loi n°2020-30 du 10 Juin 2020 relative à l'instauration d'une Retenue à la Source de 35% sur les revenus de capitaux mobiliers et dont le taux de la rémunération est supérieur à TMM-1%, certains revenus d'intérêts des placements monétaires sont, désormais soumis à une Retenue à la Source définitive et libératoire de 35%. Cette disposition concerne :

- Les comptes à terme et les bons de caisses prévus par le chapitre 4 de la circulaire aux banques n° 91-22 du 17 décembre 1991 ;
- Les titres de créances négociables (TCN), en particulier les certificats de dépôts prévus par la circulaire aux établissements de crédits n° 2005-09 du 14 juillet 2005.

Les produits et instruments non concernés par le taux de 35%, et demeurent ainsi soumis à une Retenue à la Source libératoire de 20%, couvrent les revenus en intérêts des :

- Bons du Trésor ;
- Emprunts obligataires ;
- Obligations convertibles en actions ;
- Titres participatifs.

Ne sont pas également concernés par la Retenue à la Source de 35% :

- Les comptes spéciaux d'épargne (donnant lieu à la délivrance d'un livret ou d'une carte électronique de retrait) prévus par le chapitre 2 de la circulaire aux banques n° : 86-42 du 1er décembre 1986 ;
- Les placements à terme en devises ou en dinars convertibles ;
- Les intérêts sur opérations de pensions livrées.

Les dispositions dudit décret entrent en vigueur à partir du 10 juin 2020.

La gestion de la « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 SEPTEMBRE 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du Ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017, à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;

- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents, telles que développées dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, « TUNISIE SICAV » procède à la constatation de la charge financière, représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire, sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2020 à 301 560 173 dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées		283 278 662	295 409 847	49,47%
Obligations des sociétés		76 665 055	78 536 840	13,15%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	440 000	448 337	0,08%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	600 000	612 243	0,10%
ABC 2018-01-CAT,A-TV TMM2,2	20 000	1 200 000	1 221 553	0,20%
ABC 2020-1 CA TF	25 000	2 500 000	2 560 877	0,43%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	2 930 400	2 945 611	0,49%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	260 000	260 174	0,04%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	578 000	579 108	0,10%
AMEN BANK SUB 2012 B	11 350	225 473	226 066	0,04%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	40 000	1 600 000	1 681 521	0,28%
AMEN BANK SUB,2009 A	52 850	1 407 396	1 407 564	0,24%
AMEN BANK SUB,2009 B	4 000	106 520	106 538	0,02%
AMEN BANK SUB,2017-1 A TF 7,4%	40 000	1 600 000	1 639 964	0,27%
ATB 2007/1 D	8 000	384 000	393 557	0,07%
ATB SUB 09 TR,B L,B2	20 000	1 199 600	1 220 394	0,20%
ATB SUB 2017 CAT,A TV TMM+2,05	8 000	800 000	831 362	0,14%
ATL 2013-2 TF	45 100	898 991	947 197	0,16%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	520 000	540 834	0,09%

ATL 2015-2 CAT,A - TF 7,5%	20 000	400 000	414 361	0,07%
ATL 2016-1 CAT, A - TF 7,5%	17 000	340 000	345 365	0,06%
ATL 2017-1 C TF 7,8%	30 000	2 400 000	2 482 060	0,42%
ATL 2018-1 CAT, B TMM+2,2%	25 000	1 500 000	1 522 500	0,25%
ATL 2019-1 CA TF	2 000	200 000	215 213	0,04%
ATTIJ LEAS,SUB2018-1-TV TMM+2,3%	20 000	1 200 000	1 225 858	0,21%
ATTIJARI BANK SUB, 2015-CAT,AF	50 000	1 000 000	1 054 509	0,18%
ATTIJARI BANK SUB, 2017-A - TF 7,4%	75 000	2 981 800	3 044 715	0,51%
ATTIJARI LEAS, SUB14	5 000	200 000	209 486	0,04%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	200 000	205 539	0,03%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7,85%	20 000	1 600 000	1 658 361	0,28%
BH 2009	75 000	2 880 000	2 971 751	0,50%
BH SUB 2018-1 CAT,A-TV-TMM+2%	24 000	1 440 000	1 485 558	0,25%
BH SUBORDONNE 2016-1 CAT,A TF	50 000	1 000 000	1 024 004	0,17%
BH SUBORDONNE 2019-1 CAT, A-TF	10 000	800 000	833 140	0,14%
BH SUBORDONNE 2019-1 CAT, A-TV	15 000	1 200 000	1 244 708	0,21%
BNA SUB 2018 1 CAT A TV TMM+2%	25 000	1 500 000	1 515 027	0,25%
BNA SUB, 2017-1-CAT,A-TF 7,4%	20 000	800 000	816 608	0,14%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	532 600	543 757	0,09%
BTE 2010 B	25 900	1 295 000	1 297 325	0,22%
BTE 2011 B	30 000	1 800 000	1 857 787	0,31%
BTK 2009 CAT,C	15 000	499 500	518 134	0,09%
BTK 2009 CAT,D	8 500	425 000	436 847	0,07%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	400 000	419 016	0,07%

CIL 2015/2 TF 7,65%	19 000	380 000	401 413	0,07%
CIL 2016/2	25 000	1 000 000	1 037 541	0,17%
CIL 2016-1 CAT,A - TF 7,50%	20 000	400 000	409 074	0,07%
CIL 2017/2 TF 7,95%	25 000	1 500 000	1 552 274	0,26%
CIL 2017-1 TF 7,6%	20 000	800 000	812 793	0,14%
SERVICOM 2016 (*)	3 000	240 000	53 331	0,01%
STB 2008/1	11 250	281 250	288 365	0,05%
STB 2008/2	27 000	843 750	870 839	0,15%
STB 2010/1	50 000	1 665 000	1 702 180	0,29%
TL 2013-1 CAT B TF	25 000	499 930	528 841	0,09%
TL 2014-2 CAT,B TF	10 000	400 000	419 845	0,07%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	682 480	698 802	0,12%
TL 2015-2 - CAT,A - TF 7,5%	26 860	537 200	555 833	0,09%
TL 2016-1 CAT,B TF 7,75%	22 993	1 379 580	1 421 527	0,24%
TL 2017-1 - CAT,A - TF 7,55%	6 269	250 760	255 573	0,04%
TL 2017-1 - CAT,B - TF 7,80%	30 000	2 400 000	2 447 595	0,41%
TL 2017-2 - CAT,A - TF 7,95%	30 000	1 800 000	1 873 818	0,31%
TL 2018-1 CAT,A TF 7,95%	10 000	600 000	615 369	0,10%
TL 2018-1 CAT,A TV TMM2,3%	20 000	1 200 000	1 235 196	0,21%
TL SUB 2013-2 CAT B	19 000	380 000	395 087	0,07%
TL SUB 2018 - CAT, A TF 10,60%	20 000	1 600 000	1 695 643	0,28%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,B TF	6 850	274 000	278 460	0,05%
TL SUBORDONNE 2016 CAT,B TF	3 600	286 626	297 431	0,05%
TLF 2019-1 CA TF	23 783	1 902 640	1 947 803	0,33%

TLF 2020-1 CA TF	26 820	2 682 000	2 767 918	0,46%
UIB 2009/1 TR B	30 000	798 900	806 231	0,14%
UIB 2009/1 TR C	50 000	2 250 000	2 271 930	0,38%
UIB 2011/1 TR B	30 000	1 650 000	1 658 202	0,28%
UIB SUB 2016 CAT A TF	68 750	2 736 660	2 861 223	0,48%
WIFAK BANK 2019-1 CB TF	5 000	400 000	408 561	0,07%
ATL 2020-1 CA TF	10 000	1 000 000	1 003 612	0,17%
Obligations de L'ETAT		1 833 993	1 865 755	0,31%
EMPRUNT NAT 2014 CAT B	92 363	1 827 069	1 858 703	0,31%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C-6,35%	145	6 924	7 052	0,00%
Bons du trésor assimilables		198 257 092	208 178 230	34,86%
BTA 10/04/2024 6,00%	630	560 070	586 239	0,10%
BTA 11/02/2022 6%	19 483	18 845 968	19 907 228	3,33%
BTA 11/02/2027 7,20%	9 400	8 385 400	8 813 410	1,48%
BTA 11/06/2025 6,5%	8 300	7 473 116	7 712 237	1,29%
BTA 11/03/2026 6,3%	20 080	18 642 056	19 593 322	3,28%
BTA 11/08/2022 5,60%	55 538	52 549 663	54 787 240	9,17%
BTA 12/01/2024 6,00%	15 360	14 446 301	15 377 078	2,57%
BTA 12/10/2023 6,00%	13 690	12 516 026	13 562 918	2,27%
BTA 13/04/2023 6,00%	1 100	1 029 351	1 072 091	0,18%
BTA 13/01/2021 5,75%	13 675	13 121 513	14 097 559	2,36%
BTA 13/05/2027 7,20%	16 050	14 322 575	14 669 186	2,46%
BTA 14/06/2021 6,00%	14 660	14 298 285	14 763 164	2,47%
BTA 14/10/2020 5,5%	6 807	6 725 672	7 107 627	1,19%

BTA 14/10/2026 6,30%	2 500	2 300 000	2 494 972	0,42%
BTA 15/07/2032 7,50%	100	94 250	85 377	0,01%
BTA 15/06/2023 6%	7 818	7 310 786	7 688 873	1,29%
BTA 29/03/2027 6,60%	5 999	5 636 061	5 859 710	0,98%
Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées		6 522 521	6 829 022	1,14%
MISE EN PENSION BTA 13/01/2021 5,75% BIAT du 26/02/2020 au 11/01/2021 au taux de 7.70%	6 625	6 522 521	6 829 022	1,14%
Titres d'OPCVM				
Actions SICAV		6 262 539	6 150 326	1,03%
AMEN PREMIERE SICAV	19 320	2 000 122	1 929 353	0,32%
SICAV BH OBLIGATAIRE	38 344	3 998 436	3 949 125	0,66%
SICAV ENTREPRISE	2 563	263 981	271 847	0,05%
TOTAL		289 541 201	301 560 173	50,50%
Pourcentage par rapport au total des actifs				49,78%

(*) Voir note 6

Note 5 : Placements monétaires

5.1- Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2020 à 303 777 531 dinars, dont 24 825 942 dinars représentant les « Créances sur opérations de pensions livrées », et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur Nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% de l'actif net
Dépôts à vue		27 790 815	27 874 733	4,67%
Amen Bank Place Pasteur		27 547 256	27 629 810	4,63%
Amen Bank siège		243 559	244 923	0,04%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation		1 922 601	1 970 394	0,33%
BT ENDA au 10/12/2020 à 10% pour 180 jours	2 000 000	1 922 601	1 970 394	0,33%

Dépôts à terme		70 797 000	74 875 274	12,54%
AB au 21/05/2024 à 10% pour 1827 jours		900 000	921 316	0,15%
AB au 22/05/2024 à 10% pour 1827 jours		800 000	818 805	0,14%
AB au 23/05/2024 à 10% pour 1827 jours		800 000	818 663	0,14%
BH BANK au 09/11/2020 à 11,81% pour 364 jours		1 548 000	1 653 810	0,28%
BH BANK au 24/11/2020 à 12,25% pour 350 jours		355 000	377 923	0,06%
BH BANK au 24/11/2020 à 12,25% pour 349 jours		1 014 000	1 079 255	0,18%
BH BANK au 10/12/2020 à 12,25% pour 360 jours		1 355 000	1 440 722	0,24%
BH BANK au 10/12/2020 à 12,35% pour 353 jours		5 500 000	5 842 323	0,98%
BH BANK au 21/10/2020 à 12,5% pour 300 jours		6 419 000	6 819 088	1,14%
BH BANK au 08/06/2021 à 12,95% pour 530 jours		5 000 000	5 322 863	0,89%
BH BANK au 28/06/2021 à 12,95% pour 550 jours		5 000 000	5 322 863	0,89%
BIAT au 27/10/2020 à 10,51% pour 305 jours		5 140 000	5 408 405	0,91%
BH BANK au 01/09/2021 à 13% pour 611 jours		3 500 000	3 723 636	0,62%
BH BANK au 13/09/2021 à 13% pour 623 jours		3 500 000	3 723 636	0,62%
BH BANK au 10/11/2021 à 13% pour 681 jours		5 334 000	5 674 821	0,95%
BH BANK au 22/11/2021 à 13% pour 692 jours		5 762 000	6 128 834	1,03%
BH BANK au 05/01/2021 à 12,15% pour 366 jours		118 000	124 894	0,02%
BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 365 jours		500 000	528 885	0,09%
BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 364 jours		392 000	414 561	0,07%
BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 363 jours		2 000 000	2 114 676	0,35%
BH BANK au 10/12/2020 à 12,15% pour 335 jours		17 000	17 975	0,00%
BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 361 jours		33 000	34 878	0,01%
BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 358 jours		26 000	27 463	0,00%

BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 356 jours		1 501 000	1 584 791	0,27%
BH BANK au 13/09/2021 à 12,15% pour 598 jours		500 000	527 154	0,09%
BH BANK au 13/09/2021 à 12,15% pour 588 jours		118 000	124 153	0,02%
BH BANK au 13/09/2021 à 12,15% pour 577 jours		396 000	415 707	0,07%
ATB au 19/02/2021 à 12,1% pour 365 jours		5 000 000	5 241 337	0,88%
BH BANK au 24/02/2021 à 12,15% pour 369 jours		6 500 000	6 813 628	1,14%
BH BANK au 13/09/2021 à 12,15% pour 567 jours		7 000	7 333	0,00%
BH BANK au 15/11/2021 à 12,15% pour 628 jours		582 000	609 452	0,10%
BH BANK au 15/11/2021 à 12,15% pour 623 jours		293 000	306 503	0,05%
BH BANK au 15/11/2021 à 12,15% pour 602 jours		73 000	75 756	0,01%
BH BANK au 15/11/2021 à 12,15% pour 595 jours		22 000	22 800	0,00%
BIAT au 08/04/2021 à 8,35% pour 365 jours		9 000	9 236	0,00%
BIAT au 20/04/2021 à 8,35% pour 365 jours		9 000	9 219	0,00%
BH BANK au 15/11/2021 à 10,9% pour 573 jours		116 000	119 670	0,02%
BH BANK au 15/11/2021 à 10,9% pour 567 jours		28 000	28 853	0,00%
BIAT au 24/04/2021 à 8,35% pour 365 jours		19 000	19 452	0,00%
BIAT au 28/04/2021 à 8,35% pour 365 jours		63 000	64 461	0,01%
BIAT au 28/04/2021 à 7,8% pour 349 jours		60 000	61 167	0,01%
BIAT au 08/10/2020 à 7,8% pour 100 jours		488 000	494 304	0,08%
Certificats de dépôt	94 500 000	88 526 510	92 874 964	15,55%
BIAT au 08/10/2020 à 10,61% pour 310 jours	10 000 000	9 330 277	9 984 877	1,67%
BH BANK au 24/11/2020 à 12,25% pour 350 jours	4 000 000	3 659 448	3 947 458	0,66%
ATB au 03/12/2020 à 12,10% pour 350 jours	4 500 000	4 121 076	4 431 794	0,74%
ATB au 14/12/2020 à 12,10% pour 360 jours	3 000 000	2 740 946	2 946 750	0,49%

ATB au 10/12/2020 à 12,10% pour 350 jours	3 000 000	2 747 384	2 949 477	0,49%
ATB au 30/11/2020 à 12,10% pour 340 jours	3 000 000	2 753 861	2 956 564	0,50%
ATB au 10/11/2020 à 12,10% pour 320 jours	3 000 000	2 766 934	2 970 867	0,50%
ATB au 03/01/2021 à 12,10% pour 360 jours	1 500 000	1 368 550	1 466 240	0,25%
BH BANK au 04/01/2021 à 12,15% pour 360 jours	3 500 000	3 192 156	3 420 095	0,57%
BH BANK au 03/01/2021 à 12,15% pour 360 jours	3 500 000	3 192 156	3 420 936	0,57%
BH BANK au 15/01/2021 à 12,15% pour 360 jours	3 000 000	2 736 134	2 923 580	0,49%
ATB au 15/01/2021 à 12,10% pour 360 jours	4 500 000	4 105 651	4 385 790	0,73%
BH BANK au 28/01/2021 à 12,15% pour 360 jours	1 000 000	913 330	971 351	0,16%
ATB au 13/02/2021 à 12,10% pour 360 jours	5 000 000	4 561 835	4 838 382	0,81%
BH BANK au 14/02/2021 à 12,15% pour 360 jours	4 500 000	4 104 201	4 352 927	0,73%
BIAT au 11/01/2021 à 10,57% pour 320 jours	7 000 000	6 519 038	6 846 693	1,15%
BH BANK au 26/02/2021 à 12,15% pour 360 jours	1 500 000	1 368 067	1 446 650	0,24%
ATB au 09/03/2021 à 12,10% pour 360 jours	2 000 000	1 825 161	1 923 837	0,32%
BIAT au 05/10/2020 à 6,81% pour 70 jours	5 000 000	4 947 726	4 997 013	0,84%
BIAT au 19/11/2020 à 6,81% pour 100 jours	5 500 000	5 418 312	5 459 973	0,91%
BIAT au 09/12/2020 à 6,81% pour 120 jours	5 500 000	5 402 337	5 443 844	0,91%
BIAT au 30/11/2020 à 6,81% pour 110 jours	5 000 000	4 918 463	4 955 525	0,83%
BIAT au 08/04/2021 à 6,81% pour 300 jours	6 000 000	5 833 466	5 834 342	0,98%
Bons de trésor à court terme	85 800 000	79 782 372	81 356 224	13,62%
BTCT 52 SEMAINES 02/03/2021,Taux8,2%	5 000 000	4 610 396	4 788 225	0,80%
BTCT 52 SEMAINES 27/04/2021,Taux7,2%	4 800 000	4 474 272	4 581 490	0,77%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021,Taux7,15%	6 000 000	5 602 742	5 657 434	0,95%
BTCT 52 SEMAINES 15/12/2020,Taux8,22%	2 000 000	1 846 529	1 942 367	0,33%

BTCT 52 SEMAINES 25/05/2021,Taux7,2%	5 000 000	4 648 568	4 749 423	0,80%
BTCT 52 SEMAINES 12/10/2021,Taux7,14%	5 000 000	4 651 293	4 652 666	0,78%
BTCT 52 SEMAINES 17/08/2021,Taux7,15%	5 000 000	4 662 898	4 693 549	0,79%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021,Taux7,15%	4 700 000	4 371 788	4 428 251	0,74%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021,Taux7,15%	7 500 000	6 994 347	7 069 977	1,18%
BTCT 52 SEMAINES 02/03/2021,Taux8,2%	5 000 000	4 603 628	4 786 871	0,80%
BTCT 52 SEMAINES 27/04/2021,Taux7,2%	5 000 000	4 666 791	4 773 604	0,80%
BTCT 52 SEMAINES 14/09/2021,Taux7,15%	5 000 000	4 650 838	4 671 574	0,78%
BTCT 52 SEMAINES 22/06/2021,Taux7,15%	4 800 000	4 476 382	4 543 964	0,76%
BTCT 52 SEMAINES 15/12/2020,Taux8,22%	1 000 000	924 629	971 456	0,16%
BTCT 52 SEMAINES 15/12/2020,Taux8,22%	2 500 000	2 304 760	2 427 279	0,41%
BTCT 52 SEMAINES 17/11/2020,Taux8,22%	2 500 000	2 308 161	2 440 397	0,41%
BTCT 52 SEMAINES 25/05/2021,Taux7,2%	5 000 000	4 666 791	4 753 068	0,80%
BTCT 52 SEMAINES 25/05/2021,Taux7,2%	5 000 000	4 660 701	4 751 850	0,80%
BTCT 52 SEMAINES 14/09/2021,Taux7,15%	5 000 000	4 656 861	4 672 779	0,78%
Créances sur opérations de pensions livrées		24 758 697	24 825 942	4,16%
Prise en pension BTA Mars 2026, 6,30% BH BANK du 10/08/2020 au 28/10/2020, taux de 7,82%		3 500 000	3 539 534	0,59%
Prise en pension BTA Mars 2026, 6,30% BH BANK du 09/09/2020 au 26/11/2020, taux de 7,79%		3 000 000	3 014 282	0,50%
Prise en pension BTA Mars 2026, 6,30% BH BANK du 28/09/2020 au 30/10/2020, taux de 7,79%		7 000 000	7 004 544	1,17%
Prise en pension BTA Mars 2026, 6,30% BH BANK du 30/09/2020 au 23/11/2020, taux de 7,79%		7 000 000	7 001 514	1,17%
Prise en pension BTA Mai 2027, 7,20% BIAT du 23/09/2020 au 10/05/2021, taux de 7,79%		4 258 697	4 266 068	0,71%
TOTAL		293 577 995	303 777 531	50,87%
Pourcentage par rapport au total des actifs				50,15%

5.2- Le décret-loi n°2020-30 du 10 Juin 2020 a instauré une nouvelle disposition relative à la Retenue à la Source sur les revenus de capitaux mobiliers et certains revenus d'intérêts des placements monétaires qui sont, désormais soumis à une Retenue à la Source définitive et libératoire de 35% au lieu de 20%.

Néanmoins, cette décision n'était pas claire en l'absence de tout éclaircissement de la part des autorités concernées, notamment les notes communes explicatives de l'administration fiscale, l'AIB a présenté à ce propos une demande au nom des OPCVM, qui reste jusqu'à ce jour sans réponse.

Etant donné que cette nouvelle disposition demeure sans aucun éclaircissement, Tunisie SICAV n'a pas procédé au changement de traitement de la Retenue à la Source au taux de 35%, ce qui a généré une insuffisance de provision de l'ordre de 630245 dinars en date du 06/07/2020.

Par ailleurs, le comité de gestion de TUNISIE SICAV s'est réuni le lundi 6 juillet 2020 à ce sujet et après avoir passé en revue la situation au 06/07/2020 et constaté cette insuffisance de provision, représentant le complément des retenues à la source non abonnée sur les intérêts courus des comptes à terme arrêtés au 06/07/2020 dont le taux de la rémunération est supérieur à TMM-1%, ledit comité a décidé ce qui suit :

- 1- Appliquer immédiatement le taux RS de 35% sans attendre la réponse sur la lettre envoyée par l'AIB, ni la sortie de la note commune,
- 2- Etaler le montant des insuffisances de provision arrêté en date VL du 07/07/2020 sur l'année en cours jusqu'à la journée comptable du 31/12/2020 (valeur liquidative du 01/01/2021) à raison de 3520,920 par jour. L'application de cette décision a permis de réduire l'insuffisance de provision à 323 949,789 dinars au 30/09/2020.

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30/09/2020 à 459 271 dinars contre un solde nul au 30/09/2019 et se détaille comme suit :

	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Ventes titres à encaisser	816	0	816
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696	78 696	78 696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	-78 696	-78 696	-78 696
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	134 505	0	0
Autres	323 950	0	0
Total	459 271	0	816

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 », réunie le 1^{er} octobre 2019, a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs, et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT.

L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV.

Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnée en totalité.

Durant les trois premiers trimestres de l'exercice 2020, TUNISIE SICAV a constaté une provision de l'ordre de 186 669 dinars, sur le reliquat de l'encours n'ayant pas fait l'objet d'une provision en 2019 (soit 240 000 dinars).

Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique s'élève au 30/09/2020 à 6 829 022 dinars et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrées.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2020 à 1 455 381 dinars contre 1 397 125 dinars au 30/09/2019. Elle englobe le montant à payer à « Tunisie Valeurs » au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Juillet au 30 septembre 2020 et se détaille ainsi :

	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Montant HT	1 438 834	1 381 240	1 332 295
TVA	273 379	262 436	253 136
Total TTC	1 712 213	1 643 676	1 585 431
Retenue à la source	256 832	246 551	237 815
Net à payer	1 455 381	1 397 125	1 347 616

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à 323 250 dinars contre 5 049 258 dinars au 30/09/2019, et se détaille ainsi :

	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Redevance CMF	48 520	44 740	44 092
Retenues à la source sur commissions	256 832	246 551	237 815
TCL à payer	9 968	14 153	14 624
Achats titres à payer	7 655	4 612 695	7 655
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	0	123 205	1 392 921
Autres	275	7 913	308
Total	323 250	5 049 258	1 697 414

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Septembre 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2019

Montant	485 805 078
Nombre de titres	2 705 661
Nombre d'actionnaires	10 818

Souscriptions réalisées

Montant	243 172 666
Nombre de titres émis	1 354 335
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 119

Rachats effectués

Montant	-182 976 997
Nombre de titres rachetés	1 019 079
Nombre d'actionnaires sortants	1 084

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	724 648
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	891 558
Régularisation des sommes non distribuables	135 910
Résultats antérieurs incorporés au capital	24 575 508
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	3 045 129

Capital au 30/09/2020

Montant	575 373 500
Nombre de titres	3 040 917
Nombre d'actionnaires	10 853

Note 11 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 3 775 513 dinars pour la période allant du 01/07/2020 au 30/09/2020, contre 4 382 580 dinars pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Année 2019
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	1 242 239	3 947 447	1 733 213	5 492 075	7 439 369
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts (BTA , Emprunt National)	2 533 274	7 443 805	2 649 366	7 193 440	9 515 515
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs					
- Dividendes	0	398 903	0	405 352	405 352
Total	3 775 513	11 790 155	4 382 580	13 090 867	17 360 236

Note 12 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2020 au 30/09/2020 à 4 694 663 dinars, contre 4 514 517 dinars pour la même période de l'exercice 2019 et représente le montant des intérêts courus au titre du troisième trimestre de 2020 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaillent ainsi :

	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Année 2019
Intérêts des certificats de dépôt	1 976 211	6 973 423	3 129 368	8 775 950	11 556 080
Intérêts des dépôts à vue(*)	13 304	177 124	73 795	210 980	361 593
Intérêts des BTCT	947 331	1 744 613	87 116	169 839	500 530
Intérêts des dépôts à terme(*)	1 454 956	5 526 247	1 224 238	4 271 259	5 339 176
Intérêts des billets de trésorerie	38 911	47 793	0	172 748	172 748
Revenus des prises en pension	263 950	1 012 484	0	0	0
Total	4 694 663	15 481 684	4 514 517	13 600 776	17 930 126

(*) Un montant de l'ordre de 1 569 943 dinars classé au niveau de la situation de juin 2020 dans les intérêts des dépôts à vue a été reclassé parmi les intérêts de dépôts à terme.

Note 13 : Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2020 au 30/09/2020 à 203 309 dinars contre 360 826 dinars pour la même période de l'exercice 2019 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mises en pensions livrées.

Note 14 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2020 au 30/09/2020 à 1 712 213 dinars, contre 1 643 676 dinars pour la même période de l'exercice 2019 et représente la commission de gestion facturée par « Tunisie Valeurs » au titre du troisième trimestre de 2020.

	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Année 2019
Rémunération du gestionnaire	1 712 213	4 772 883	1 643 676	4 910 948	6 496 379
Total	1 712 213	4 772 883	1 643 676	4 910 948	6 496 379

Note 15 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/07/2020 au 30/09/2020 à 170 068 dinars, contre 170 609 dinars pour la même période de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Année 2019
Redevance CMF	143 884	401 083	138 124	412 685	545 914
TCL	25 039	74 192	21 342	66 718	88 290
Autres	1 145	2 732	11 144	22 780	23 172
Total	170 068	478 007	170 609	502 183	657 375

Note 16 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ». Cette dernière est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxes l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

« AMEN BANK » assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire.

LA GENERALE OBLIG-SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.290.845, un actif net de D : 12.245.777 et un bénéfice de la période de D : 163.041.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- 1- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 49,82% du total des actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 50,11% du total des actifs, dépassent la limite de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- 2- Les emplois en titres émis par la « CIL » représentent à la clôture de la période 10,27% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	6 123 086,564	5 274 751,937	4 652 058,282
Obligations et valeurs assimilées		5 511 278,200	4 747 899,263	4 141 996,368
Titres des Organismes de Placement Collectif		611 808,364	526 852,674	510 061,914
Placements monétaires et disponibilités		6 158 492,873	4 375 561,189	5 621 960,240
Placements monétaires	5	4 698 525,261	1 992 508,783	3 484 105,272
Disponibilités		1 459 967,612	2 383 052,406	2 137 854,968
Créances d'exploitation	6	9 265,347	5 999,129	9 198,822
TOTAL ACTIF		12 290 844,784	9 656 312,255	10 283 217,344
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	29 653,935	18 968,196	24 104,977
Autres créditeurs divers	8	15 413,525	15 466,008	18 378,547
TOTAL PASSIF		45 067,460	34 434,204	42 483,524
ACTIF NET				
Capital	9	11 720 925,727	9 189 549,886	9 653 658,417
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		524 851,597	432 328,165	587 075,403
ACTIF NET		12 245 777,324	9 621 878,051	10 240 733,820
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 290 844,784	9 656 312,255	10 283 217,344

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	du 01/07/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	94 101,577	348 827,148	77 954,997	352 603,933	423 051,838
Revenus des obligations et valeurs assimilées		94 101,577	239 804,676	77 954,997	244 739,360	315 187,265
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	109 022,472	-	107 864,573	107 864,573
Revenus des placements monétaires	11	60 500,690	246 919,332	46 872,794	176 259,710	259 603,173
Revenus des prises en pension	12	23 658,862	82 563,063	19 366,749	56 992,957	87 204,051
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		178 261,129	678 309,543	144 194,540	585 856,600	769 859,062
Charges de gestion des placements	13	(20 745,929)	(64 488,442)	(16 018,348)	(53 179,776)	(72 835,213)
REVENU NET DES PLACEMENTS		157 515,200	613 821,101	128 176,192	532 676,824	697 023,849
Autres charges	14	(5 815,380)	(17 914,474)	(4 976,113)	(16 079,884)	(21 755,360)
RESULTAT D'EXPLOITATION		151 699,820	595 906,627	123 200,079	516 596,940	675 268,489
Régularisation du résultat d'exploitation		(40 880,844)	(71 055,030)	(42 596,724)	(84 268,775)	(88 193,086)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		110 818,976	524 851,597	80 603,355	432 328,165	587 075,403
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		40 880,844	71 055,030	42 596,724	84 268,775	88 193,086
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(962,873)	(70 410,821)	-	(86 497,941)	(86 572,413)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 304,509	4 629,753	6 247,207	581,944	7 381,521
RESULTAT NET DE LA PERIODE		163 041,456	530 125,559	129 447,286	430 680,943	596 077,597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	du 01/07/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	163 041,456	530 125,559	129 447,286	430 680,943	596 077,597
Résultat d'exploitation	151 699,820	595 906,627	123 200,079	516 596,940	675 268,489
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12 304,509	4 629,753	6 247,207	581,944	7 381,521
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(962,873)	(70 410,821)	-	(86 497,941)	(86 572,413)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 055 016,791)	1 474 917,945	(1 261 129,334)	(1 882 347,044)	(1 428 887,929)
Souscriptions					
- Capital	5 828 422,992	15 400 025,172	1 660 752,315	12 903 662,609	25 683 278,069
- Régularisation des sommes non distribuables	323 891,661	885 158,281	64 695,476	542 202,199	1 048 287,868
- Régularisation des sommes distribuables	244 690,887	378 768,530	70 397,749	335 745,914	1 057 465,984
Rachats					
- Capital	(6 788 935,692)	(13 955 052,216)	(2 833 933,050)	(14 647 415,894)	(26 985 924,404)
- Régularisation des sommes non distribuables	(377 514,908)	(784 158,262)	(110 047,351)	(596 527,183)	(1 086 336,376)
- Régularisation des sommes distribuables	(285 571,731)	(449 823,560)	(112 994,473)	(420 014,689)	(1 145 659,070)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(891 975,335)	2 005 043,504	(1 131 682,048)	(1 451 666,101)	(832 810,332)
ACTIF NET					
En début de période	13 137 752,659	10 240 733,820	10 753 560,099	11 073 544,152	11 073 544,152
En fin de période	12 245 777,324	12 245 777,324	9 621 878,051	9 621 878,051	10 240 733,820
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	113 308	90 706	97 859	103 434	103 434
En fin de période	104 283	104 283	86 396	86 396	90 706
VALEUR LIQUIDATIVE	117,428	117,428	111,369	111,369	112,900
TAUX DE RENDEMENT	1,28%	4,01%	1,35%	4,03%	5,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaires et dont la rémunération est supérieure, au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus, au TMM moyen diminué d'un point et de 20% pour les autres placements.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2020 à D : 6.123.086,564 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% actif net
<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		5 366 170,500	5 511 278,200	45,01%
Obligations des sociétés		5 365 675,500	5 510 776,032	45,00%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	160 000,000	161 541,611	1,32%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	133 340,000	133 694,081	1,09%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	79 890,000	79 899,543	0,65%

EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	79 890,000	79 904,366	0,65%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	99 900,000	100 456,865	0,82%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	120 000,000	126 114,098	1,03%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	240 000,000	246 347,394	2,01%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	104 122,302	0,85%
EO ATL 2013-2	1 000	20 000,000	21 010,361	0,17%
EO ATL 2013-2	500	10 000,000	10 506,354	0,09%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	60 000,000	62 155,265	0,51%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	80 000,000	82 648,838	0,67%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	90 000,000	93 215,425	0,76%
EO ATL 2020-1	5 000	500 000,000	500 000,000	4,08%
EO BTK 2009	1 000	33 295,500	34 593,838	0,28%
EO CIL 2018/1	1 900	152 000,000	161 086,111	1,32%
EO CIL 2017/2	1 110	66 600,000	68 920,965	0,56%
EO CIL 2020/1	10 000	1 000 000,000	1 027 156,165	8,39%
EO HL 2015/1	3 000	60 000,000	63 148,747	0,52%
EO HL 2015/2	3 500	70 000,000	72 194,817	0,59%
EO HL 2015/2	500	10 000,000	10 313,546	0,08%
EO HL 2016/2	2 000	80 000,000	84 120,131	0,69%
EO HL 2017/2	1 000	40 000,000	40 556,669	0,33%
EO TL 2015/2 TF CAT A	2 000	40 000,000	41 891,760	0,34%
EO UIB 2009/1	2 000	53 260,000	53 747,949	0,44%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	137 500,000	138 183,507	1,13%
EO UIB SUB 2016	3 000	120 000,000	125 221,245	1,02%
EO BTE 2016	1 500	60 000,000	62 426,230	0,51%
EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	120 000,000	127 909,046	1,04%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	20 000,000	20 713,245	0,17%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	20 000,000	20 943,399	0,17%
EO BH SUB 2018-1	2 500	150 000,000	154 151,671	1,26%
EO BH SUB 2019-1	2 000	160 000,000	166 627,946	1,36%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	200 000,000	210 901,857	1,72%
EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 024 350,685	8,36%
Emprunt national		495,000	502,168	0,00%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	495,000	502,168	0,00%
Titres des Organismes de Placement Collectif		577 449,505	611 808,364	5,00%
Titres des OPCVM		577 449,505	611 808,364	5,00%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	113 178,000	0,92%
SICAV ENTREPRISE	1 104	112 837,242	117 096,864	0,96%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	43 280,000	0,35%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	28 627,500	0,23%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 139,000	0,43%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	95 337,000	0,78%
SANADET SICAV	1 500	161 948,498	162 150,000	1,32%
TOTAL		5 943 620,005	6 123 086,564	50,00%
Pourcentage par rapport à l'Actif				49,82%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2020 à D : 4.698.525,261 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net
Certificats de dépôt	3 500 000	3 477 051,187	3 484 858,185	28,46%
Certificat de dépôt ATB au 14/10/2020 à 6,81% pour 20 jours	500 000	498 492,371	499 020,041	4,08%
Certificat de dépôt BTE au 20/10/2020 à 6,80% pour 40 jours	1 000 000	994 000,882	997 150,419	8,14%
Certificat de dépôt TSB au 24/11/2020 à 6,81% pour 60 jours	1 000 000	991 021,896	991 919,706	8,10%
Certificat de dépôt UNIFACTOR au 21/10/2020 à 9,04% pour 40 jours	1 000 000	993 536,038	996 768,019	8,14%
Créances sur opérations de Pensions livrées		1 200 368,988	1 213 667,076	9,91%
Pension livrée TSB au 13/10/2020 à 7,82% pour 63 jours		1 200 368,988	1 213 667,076	9,91%
TOTAL		4 677 420,175	4 698 525,261	38,37%
Pourcentage par rapport au total des actifs				38,23%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30/09/2020 à D : 9.265,347 contre D : 5.999,129 au 30/09/2019 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	7 346,443	5 999,129	9 198,822
Intérêts sur obligations à recevoir	1 918,904	-	-
Total	9 265,347	5 999,129	9 198,822

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2020 à D : 29.653,935 contre D : 18.968,196 au 30/09/2019 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du dépositaire	10 403,651	4 449,541	5 949,233
Rémunération du gestionnaire	19 250,284	14 518,655	18 155,744
Total	29 653,935	18 968,196	24 104,977

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 30/09/2020 à D : 15.413,525 contre D : 15.466,008 au 30/09/2019 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 535,675	6 888,311	9 408,835
CMF	1 069,521	769,368	1 161,383
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329	7 808,329
Total	<u>15 413,525</u>	<u>15 466,008</u>	<u>18 378,547</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2020 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2019

Montant	9 653 658,417
Nombre de titres	90 706
Nombre d'actionnaires	368

Souscriptions réalisées

Montant	15 400 025,172
Nombre de titres émis	144 699
Nombre d'actionnaires nouveaux	84

Rachats effectués

Montant	(13 955 052,216)
Nombre de titres rachetés	(131 122)
Nombre d'actionnaires sortants	(96)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	13 134,335
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 629,753
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	(70 410,821)
Résultat incorporé à la VL (A)	587 075,403
Régularisation du résultat incorporé à la VL	87 865,684

Capital au 30-09-2020

Montant	11 720 925,727
Nombre de titres	104 283
Nombre d'actionnaires	356

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2020.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 94.101,577 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2020, contre D : 77.954,997 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2020	du 01/01 au 30/09/2020	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	94 094,409	239 788,826	77 938,540	244 712,551	315 152,454
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (Emprunt National)	7,168	15,850	16,457	26,809	34,811
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- Dividendes	-	109 022,472	-	107 864,573	107 864,573
Total	94 101,577	348 827,148	77 954,997	352 603,933	423 051,838

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2020 à D : 60.500,690, contre D : 46.872,794

pour la même période de l'exercice 2019, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2020	du 01/01 au 30/09/2020	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	7 712,364	27 875,633	6 099,424	22 093,997	31 291,226
Intérêts des certificats de dépôts	52 788,326	219 043,699	40 773,370	154 165,713	228 311,947
Total	60 500,690	246 919,332	46 872,794	176 259,710	259 603,173

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2020	du 01/01 au 30/09/2020	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Intérêts des pensions livrées	23 658,862	82 563,063	19 366,749	56 992,957	87 204,051
Total	23 658,862	82 563,063	19 366,749	56 992,957	87 204,051

Note 13 : charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2020 à D : 20.745,929, contre D : 16.018,348

pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2020	du 01/01 au 30/09/2020	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Commission de gestion de la CGI	19 250,285	60 034,024	14 518,656	48 729,603	66 885,348
Rémunération du dépositaire	1 495,644	4 454,418	1 499,692	4 450,173	5 949,865
Total	20 745,929	64 488,442	16 018,348	53 179,776	72 835,213

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2020 à D : 5.815,380, contre D : 4.976,113

pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2020	du 01/01 au 30/09/2020	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Honoraires commissaire aux comptes	2 513,624	7 486,228	2 520,526	7 479,381	9 999,905
Redevance CMF	3 235,346	10 089,761	2 440,116	8 189,856	11 241,240
Contribution Sociale de Solidarité	-	200,000	-	200,000	200,000
Autres	66,410	138,485	15,471	210,647	314,215
Total	5 815,380	17 914,474	4 976,113	16 079,884	21 755,360

Note 15 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

SITUATION ANNUELLE DE FCPR MaxEspoir ARRETEE AU 31/12/2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2019**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **15.866.855 DT** et une valeur liquidative égale à **989,823 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » au **31 décembre 2019**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Ainsi qu'il est précisé à la **NOTE 6 « EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE »** du présent rapport, depuis le mois de mars 2020, un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant

dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration du Gestionnaire appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « FCPR MAX ESPOIR » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque «FCPR MAX ESPOIR » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR MAX ESPOIR ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « FCPR MAX ESPOIR ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	31.12.2019	31.12.2018
AC 1 - Portefeuille titre	<u>AC1</u>	16 357 821	13 862 558
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		16 357 821	13 862 558
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs : Emprunts d'état		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	37 832	553 910
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		37 832	553 910
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		16 395 653	14 416 468
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	504 535	258 028
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	24 263	557 168
TOTAL PASSIFS		528 798	815 196
CP 1 - Capital	<u>CP1</u>	16 106 471	13 611 207
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP2</u>	-239 615	-9 935
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-9 935	238 949
b - Sommes distribuables de l'exercice		-229 680	-248 884
ACTIF NET		15 866 855	13 601 273
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		16 395 653	14 416 468

Etat de résultat
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2019</u> <u>Au 31.12.2019</u>	<u>Du 01.01.2018</u> <u>Au 31.12.2018</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR1</u>	129 211	124 455
a- Dividendes		129 211	124 455
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR2</u>	586	1 298
<u>Total des revenus des placements</u>		129 797	125 753
Charges de gestion des placements	<u>CH1</u>	-350 475	-366 289
REVENU NET DES PLACEMENTS		-220 678	-240 536
Autres produits	<u>PR3</u>	0	0
Autres charges	<u>CH2</u>	-9 002	-8 347
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-229 680	-248 884
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-229 680	-248 884
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 495 263	-2 281 180
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	-6 063
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 265 583	-2 536 127

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>2 265 583</u>	<u>-2 536 127</u>
a - Résultat d'exploitation	-229 680	-248 884
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 495 263	-2 281 180
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	-6 063
d - Frais de négociation de titres	0	0
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a- Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>2 265 583</u>	<u>-2 536 127</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	13 601 273	16 137 399
b - en fin d'exercice	15 866 855	13 601 273
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	16 030	16 030
b - en fin d'exercice	16 030	16 030
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>989,823</u>	<u>848,489</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	<u>16,657%</u>	<u>-15,716%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR MAX ESPOIR » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Mars 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 35.070.000 réparti en 35.000 parts A et 70 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.030.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR MAX ESPOIR est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2019**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2019**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 16.357.821 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus ou moins values potentielles	Valeur au 31.12.2019	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
1- Sociétés non cotées							
S.T.I.P	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	6,10%	6,24%	Dernière transaction
INTERNATIONAL PLASTIC SOLUTION COMPOSITES	60 000	600 000	-150 000	450 000	3,66%	3,74%	Valeur d'acquisition avec décote de 25%
LMS	173 333	1 899 996	2 310 263	4 210 259	11,59%	11,85%	Discounted Cash Flow
NOUR AGRICOLE	800 000	800 000	0	800 000	4,88%	4,99%	Valeur d'acquisition
SAVIMO	58 000	580 000	-145 000	435 000	3,54%	3,62%	Valeur d'acquisition avec décote de 25%
SILIREND	150 000	1 500 000	-966 000	534 000	9,15%	9,36%	Valeur mathématique
GALVAMETAL	85 800	858 000	0	858 000	5,23%	5,35%	Dernière transaction
PALMAWOOD	20 500	2 050 000	0	2 050 000	12,50%	12,79%	Valeur d'acquisition
TECHNOLATEX	100 000	1 000 000	0	1 000 000	6,10%	6,24%	Valeur d'acquisition
TOSCANI MANNIFATTURE	10 000	1 000 000	200 000	1 200 000	6,10%	6,24%	Offre d'achat
Total sociétés non cotées	120 023	1 200 230	-300 058	900 173	7,32%	7,49%	Valeur d'acquisition avec décote de 25%
		12 488 226	949 205	13 437 431	76,17%	77,91%	
2- Sociétés cotées							
OFFICE PLAST	582 548	1 790 339	-223 285	1 567 054	10,92%	11,17%	Cours moyen pondéré du 31.12.2019 (Seuil de réservation à la baisse)
SOMOCER	726 323	1 269 453	-588 888	680 565	7,74%	7,92%	Cours moyen pondéré du 31.12.2019
SANIMED	328 947	1 499 998	-891 446	608 552	9,15%	9,36%	Cours moyen pondéré du 30.12.2019
Total sociétés cotées		4 559 790	-1 703 619	2 856 171	27,81%	28,45%	
SOUS.TOTAL 1		17 048 016	-754 414	16 293 602	103,98%	106,35%	

Titres des OPCVM							Valeur liquidative du 31.12.2019
MAXULA	603	64 458	-238	64 220	0,39%	0,40%	
INVESTISSEMENT SICAV							
SOUS.TOTAL 2		64 458	-238	64 220	0,39%	0,40%	
Total 1+2		17 112 474	-754 652	16 357 821	104,3 7%	106,75%	
AC 2 : Placements monétaires et disponibilités							
Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 37.832 DT et s'analyse comme suit :							
Désignation						31.12.2019	31.12.2018
Disponibilités							
Dépôt à vue							
Placement dépôt à vue						37 393	552 978
Intérêts courus sur dépôt à vue						2	31
Retenue à la source sur dépôt à vue						0	-6
Avoirs en banques						437	907
Total						37 832	553 910
PA1 : Opérateurs créditeurs							
Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 504.535DT et s'analyse comme suit :							
Désignation						31.12.2019	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire à payer						492 635	234 328
Rémunération du dépositaire à payer						11 900	23 700
Total						504 535	258 028
PA2 : Autres créditeurs divers							
Cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 24.263 DT et se détaille comme suit :							
Désignation						31.12.2019	31.12.2018
Honoraires du commissaire aux comptes à payer						7 265	7 016
Redevance CMF à payer						1 402	152
Retenue à la source à payer						15 595	0
Régularisation sur achats titres						0	550 000
Total						24 263	557 168

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Capital au 31 décembre 2018	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 décembre 2019	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Fin de période au 31.12.2018	13 611 207	13 611 207
<i>Souscriptions de la période</i>	0	0
<i>Rachats de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	2 495 263	2 255 648
<i>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</i>	2 495 263	2 495 263
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres</i>	0	0
<i>Frais de négociation</i>	0	0
<i>Commissions de souscription</i>	0	0
<i>Sommes distribuables des exercices antérieurs</i>		-9 935
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-229 680
Montant Fin de période au 31.12.2019	16 106 471	15 866 855

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 129.211 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018
Dividendes sur titres OPCVM		
Maxula Investissement SICAV	2 320	18 203
Sous-total 1	2 320	18 203
Dividendes sur actions		
Office Plast	43 691	32 040
Solutions composites	83 200	0
Sanimed	0	19 737
Somocer	0	54 474
Sous-total 2	126 891	106 251
Total	129 211	124 455

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 586 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018
Dépôts à vue et à terme		
a- Intérêts courus sur dépôts à terme		
Intérêts courus sur dépôt à vue	-29	31
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	6	-6
b- Intérêts échus sur dépôts à vue		
Intérêts échus sur dépôt à vue	762	1 592
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-152	-318
Total	586	1 298

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 350.475 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	338 475	354 389
Rémunération du dépositaire	12 000	11 900
Total	350 475	366 289

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 9.002 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Au 31.12.2018	
Honoraires du commissaire aux comptes	7 265		7 905	
Redevance CMF	1 402		152	
Perte/différence de règlement	0		0	
Commissions bancaires	167		152	
Impôts et taxes	165		135	
Droit de timbre	2		3	
Total	9 002		8 347	
NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS				
<i>5-1 Données par part</i>				
	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Revenus des placements	8,097	7,845	10,129	22,174
Charges de gestion des placements	-21,864	-22,850	-20,161	-15,907
Revenus nets des placements	-13,767	-15,005	-10,032	6,267
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,241
Autres charges	-0,562	-0,521	-0,440	-0,714
Résultat d'exploitation (1)	-14,328	-15,526	-10,472	5,793
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-14,328	-15,526	-10,472	5,793
Variation des plus (ou moins) values potentielles	155,662	-142,307	-48,103	-47,543
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-0,378	-0,606	26,701
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	-0,949
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	155,662	-142,685	-48,709	-21,792
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	141,334	-158,211	-59,181	-15,998
Résultat non distribuable de l'exercice	155,662	-142,685	-48,709	-21,792
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	155,662	-142,685	-48,709	-21,792
Valeur liquidative	989,823	848,489	1 006,700	1 065,881
Charges de gestion/ actif net moyen	2,38%	2,46%	1,95%	1,48%
Autres charges / actif net moyen	0,06%	0,06%	0,04%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,56%	-1,67%	-1,01%	0,54%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR MAX ESPOIR est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.000 DT et un maximum de 10.000 DT.

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du Fonds « FCPR MAX ESPOIR » ainsi que sur l'ensemble des participations en portefeuille.

Cependant, cet événement, considéré comme étant non lié à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes et n'a pas d'impact sur la valeur liquidative du fonds « FCPR MAX ESPOIR ».

Ainsi, et en l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.

SITUATION ANNUELLE DE FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES ARRETEE AU 31/12/2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 13.403.432DT et une valeur liquidative égale à 1.017,261DT par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES» au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Il ressort que le FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES a placé, au 31.12.2019, 15,14% des montants souscrits dans des actions Maxula Placement SICAV. En conséquence, le seuil de 15 % autorisé a été dépassé.

- Ainsi qu'il est précisé à la NOTE 6 « EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE » du présent rapport, depuis le mois de mars 2020, un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration du Gestionnaire appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

Bilan
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>Note</u>	<u>Au 31.12.2019</u>	<u>Au 31.12.2018</u>
AC 1 - Portefeuille titre	<u>AC1</u>	13 270 707	10 469 869
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 092 707	9 791 869
b - Obligations et valeurs assimilées		1 178 000	678 000
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	327 218	2 885 896
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		327 218	2 885 896
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		13 597 924	13 355 765
<u>PASSIFS</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	180 224	41 813
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	14 269	8 151
TOTAL PASSIFS		194 493	49 964
CP 1 - Capital	<u>CP1</u>	12 574 462	12 498 648
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP2</u>	828 970	807 153
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		807 153	449 395
b - Sommes distribuables de l'exercice		21 817	357 759
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0
ACTIF NET		13 403 432	13 305 801
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		13 597 924	13 355 765

Etat de résultat
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018
Revenus du portefeuille titres	<u>PR1</u>	85 372	270 634
a- Dividendes		85 372	270 634
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR2</u>	200 039	238 546
<u>Total des revenus des placements</u>		285 410	509 180
Charges de gestion des placements	<u>CH1</u>	-254 390	-141 949
REVENU NET DES PLACEMENTS		31 020	367 231
Autres produits		0	0
Autres charges	<u>CH2</u>	-9 203	-9 473
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		21 817	357 759
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		21 817	357 759
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		75 814	-679 163
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	300
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		97 630	-321 104

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2019
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2019</u> <u>Au 31.12.2019</u>	<u>Du 01.01.2018</u> <u>Au 31.12.2018</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT</u>		
<u>DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>97 630</u>	<u>-321 104</u>
a - Résultat d'exploitation	21 817	357 759
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	75 814	-679 163
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	300
d - Frais de négociation de titres	0	0
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>0</u>	<u>27 000</u>
a- Souscriptions	0	27 000
Capital	0	27 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	97 630	-294 104
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	13 305 801	13 599 905
b - en fin d'exercice	13 403 432	13 305 801
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	13 176	13 149
b - en fin d'exercice	13 176	13 176
VALEUR LIQUIDATIVE	1 017,261	1 009,851
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	0,734%	-2,363%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 février 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 20.040.000 réparti en 20.000 parts A et 40 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 13.176.000 DT libérés totalement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du 31.12.2019, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, DiscountedCash-Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 13.270.707 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	plus ou moins values potentielles	Valeur au 31.12.2019	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
Sociétés cotées							
OFFICE PLAST	232 508	720 775	-95 328	625 447	5,30%	5,47%	Cours moyen pondéré du 31.12.2019 (Seuil de réservation à la baisse)
OFFICE PLAST NS	260 880	600 024	0	600 024	4,41%	4,55%	Prix souscription (Jouissance 01.01.2020)
SANIMED	219 298	999 999	-594 297	405 702	7,35%	7,59%	Cours moyen pondéré du 30.12.2019
Total sociétés cotées		2 320 798	-689 625	1 631 172	17,06%	17,61%	
Sociétés non cotées							
NOUR AGRICOLE	40 000	400 000	-100 000	300 000	2,94%	3,04%	Valeur d'acquisition avec décote 25%
SMC	34 000	340 000	138 380	478 380	2,50%	2,58%	Valeur mathématique
ESAT	3 200	320 000	-178 720	141 280	2,35%	2,43%	Valeur mathématique
GALVAMETAL	9 500	950 000	0	950 000	6,98%	7,21%	Valeur d'acquisition
SKAN AGRO	6 000	600 000	0	600 000	4,41%	4,55%	Valeur d'acquisition
GALLIEN PHARMA	195 000	1 950 000	0	1 950 000	14,33%	14,80%	Valeur

POLYMED	70 000	700 000	206 500	906 500	5,15%	5,31%	d'acquisition DiscountedCash -Flow
AERO TUNISIA MED ENVIRONNEMENT	14 000	1 400 000	0	1 400 000	10,29%	10,63%	Valeur d'acquisition
ALUMENAGE	10 000	100 000	0	100 000	0,74%	0,76%	Valeur d'acquisition
STIP (Libérée du 1/4)	1 000 000	250 000	0	250 000	1,84%	1,90%	Valeur d'acquisition
Total sociétés non cotées		8 385 000	66 160	8 451 160	61,64%	63,64%	
OPCVM							
MAXULA PLACEMENT SICAV	19 174	1 994 856	15 519	2 010 375	14,66%	15,14%	Valeur liquidative
Total OPCVM		1 994 856	15 519	2 010 375	14,66%	15,14%	
SOUS.TOTAL 1		12 700 653	-607 946	12 092 707	93,36%	96,39%	

**b- Obligations et
valeurs assimilées**

OCA SKAN AGRO	2 780	278 000	0	278 000	2,04%	2,11%	Coût amorti
OCA MED ENVIRONNEMENT	40 000	400 000	0	400 000	2,94%	3,04%	Coût amorti
OCA ALUMENAGE	50 000	500 000	0	500 000	3,68%	3,79%	Coût amorti
SOUS.TOTAL 2		1 178 000	0	1 178 000	8,66%	8,94%	

TOTAL 1+2		13 878 653	-607 946	13 270 707	102,02%	105,33%	
------------------	--	-------------------	-----------------	-------------------	----------------	----------------	--

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 327.218 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
a - Placements monétaires	0	0
b - Disponibilités		
Dépôt à terme		
Placement dépôt à terme	0	2 800 000
Intérêts courus sur dépôt à terme	0	797
Retenue à la source sur dépôt à terme	0	-159
Dépôt à vue		
Placement dépôt à vue	327 203	85 285
Intérêts courus sur dépôt à vue	18	5
Retenue à la source sur dépôt à vue	-4	-1
Avoirs en banques	0	-30
Total	327 218	2 885 896

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 180.224 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire à payer	148 440	25 979
Rémunération du dépositaire à payer	31 784	15 834

Total	180 224	41 813
PA2 : Autres créditeurs divers		
Cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 14.269 DT et se détaille comme suit :		
Désignation	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 543	8 018
Redevance CMF à payer	1 328	133
Retenue à la source à payer	5 397	0
Total	14 269	8 151
CP1 : Capital		
Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :		
Capital au 31 Décembre 2018		
Montant en Nominal		13 176 000
Nombre de parts		13 176
Nombre de porteurs de parts		20
Souscriptions réalisées (En Nominal)		
Montant en Nominal		0
Nombre de parts		0
Nombre de porteurs de parts		0
Rachats effectués (En Nominal)		
Montant en Nominal		0
Nombre de parts		0
Nombre de porteurs de parts		0
Capital au 31 Décembre 2019		
Montant en Nominal		13 176 000
Nombre de parts		13 176
Nombre de porteurs de parts		20
Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Fin de période au 31.12.2018	12 498 648	12 498 648
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	75 814	904 784
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	75 814	75 814
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		807 153
Sommes distribuables de l'exercice		21 817
Montant Fin de période au 31.12.2019	12 574 462	13 403 432

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT***PR1 : Revenus du portefeuille-titres***

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019 à 85.372 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018
Dividendes sur titres OPCVM		
Maxula Placement SICAV	67 933	244 688
Dividendes sur titres cotés		
SANIMED	0	13 158
OFFICE PLAST	17 438	12 788
Total	85 372	270 634

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019 à 200.039 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018
Dépôt à terme		
Intérêts échus		
Intérêts échus sur dépôt à terme	247 244	281 160
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à terme	-49 449	-56 232
Intérêts courus		
Intérêts courus sur dépôt à terme	0	-8 525
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à terme	0	1 705
Dépôt à vue		
Intérêts échus		
Intérêts échus sur dépôt à vue	2 786	6 016
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-557	-1 203
Intérêts courus		
Intérêts courus sur dépôt à vue	18	5
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	-4	-1
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificats de dépôt	0	19 527
Retenue à la source sur Intérêts certificats de dépôt	0	-3 905
Total	200 039	238 546

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019 à 254.390 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	238 440	125 979
Rémunération du dépositaire	15 950	15 970
Total	254 390	141 949

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019 à 9.203 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018
Honoraires du commissaire aux comptes	7 543	9 086
Redevance CMF	1 328	133
Commissions bancaires	179	131
Impôts et taxes	150	120
Droit de timbre	3	3
Total	9 203	9 473

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Revenus des placements	21,661	38,645	32,779	21,781
Charges de gestion des placements	-19,307	-10,773	-9,284	-4,390
Revenus nets des placements	2,354	27,871	23,495	17,390
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,699	-0,719	-0,574	-0,406
Résultat d'exploitation (1)	1,656	27,152	22,921	16,984
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	1,656	27,152	22,921	16,984
Variation des plus (ou moins) values potentielles	5,754	-51,545	0,833	-1,784
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,023	0,439	0,039
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	5,754	-51,523	1,272	-1,745
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,410	-24,370	24,193	15,239
Résultat non distribuable de l'exercice	5,754	-51,523	1,272	-1,745

Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	5,754	-51,523	1,272	-1,745
Réglul sur souscriptions de l'exercice	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	1 017,261	1 009,851	1 034,292	1 015,239
<i>Charges de gestion/ actif net moyen</i>	1,90%	1,06%	1,09%	0,43%
<i>Autres charges / actif net moyen</i>	0,07%	0,07%	0,07%	0,04%
<i>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</i>	0,16%	2,66%	2,69%	1,67%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.500 DT.

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du Fonds «FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » ainsi que sur l'ensemble des participations en portefeuille.

Cependant, cet événement, considéré comme étant non lié à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes et n'a pas d'impact sur la valeur liquidative du fonds «FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES ».

Ainsi, et en l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.

SITUATION ANNUELLE DE FCPR MAXULA JASMIN PMN ARRETEE AU 31/12/2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN PMN» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2.123.482DT et une valeur liquidative égale à 101,846 DT par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN PMN» au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN PMN» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR MAXULA JASMIN PMN des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.
Il ressort que le FCPR MAXULA JASMIN PMN a placé, au 31.12.2019, 76,74% des montants souscrits dans des actions Maxula Placement SICAV. En conséquence, le seuil de 15% autorisé a été dépassé.
- Le FCPR MAXULA JASMIN PMN porte sur un montant projeté de 20.040.000 DT. Au 31.12.2019, il a été souscrit à hauteur de 2.085.000 DT libérés totalement. Ce fonds n'est pas encore clôturé.
- Ainsi qu'il est précisé à la NOTE 6 « EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE » du présent rapport, depuis le mois de mars 2020, un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN PMN» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration du Gestionnaire appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN PMN» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN PMN» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN PMN».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN PMN».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2019

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	31.12.2019
AC 1 - Portefeuille titre	<u>AC1</u>	1 596 431
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 596 431
b - Obligations et valeurs assimilées		0
c - Autres valeurs		0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	585 549
a - Placements monétaires		0
b - Disponibilités		585 549
AC 3 - Créances d'exploitation		0
AC 4 - Autres actifs		0
TOTAL ACTIFS		2 181 980
PASSIFS		
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	54 478
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	4 020
TOTAL PASSIFS		58 498
CP 1 - Capital	<u>CP1</u>	2 081 499
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP2</u>	41 983
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b - Sommes distribuables de l'exercice		41 983
c - Régul. Résultat distribuables de la période		0
ACTIF NET		2 123 482
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		2 181 980

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2019
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 22.03.2019</u> <u>Au 31.12.2019</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR1</u>	33 662
a- Dividendes		33 662
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
c - Revenus des autres valeurs		0
Revenus des placements monétaires	<u>PR2</u>	67 073
<u>Total des revenus des placements</u>		100 735
Charges de gestion des placements	<u>CH1</u>	-54 478
REVENU NET DES PLACEMENTS		46 257
Autres produits		0
Autres charges	<u>CH2</u>	-4 274
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		41 983
Régularisation du résultat d'exploitation		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		41 983
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-3 501
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
Frais de négociation		0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		38 482

Etat de variation de l'actif net
 Exercice clos le 31 décembre 2019
 (Exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 22.03.2019</u> <u>Au 31.12.2019</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>38 482</u>
a - Résultat d'exploitation	41 983
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 501
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
d - Frais de négociation de titres	0
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>2 085 000</u>
a- Souscriptions	2 085 000
Capital	2 085 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Commissions de souscription	0
b- Rachats	0
Capital	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits de sortie	0
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>2 123 482</u>
<u>ACTIF NET</u>	
a- en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	2 123 482
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	
a- en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	20 850
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>101,846</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	<u>1,846%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS AU 31.12.2019**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR MAXULA JASMIN PMN » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 Décembre 2018.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT réparti en 200.400 parts de 100DT chacune. Au 31.12.2019, il a été souscrit à hauteur de 2.085.000DT libérés intégralement. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR MAXULA JASMIN PMN est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du 31.12.2019, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, DiscountedCash-Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 1.596.431 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	plus ou moins values potentielles	Valeur au 31.12.2019	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
Titres des OPCVM							
MAXULA PLACEMENT SICAV	15 226	1 599 932	-3 501	1 596 431	73,32%	76,74%	Valeur liquidative
		1 599 932	-3 501	1 596 431	73,32%	76,74%	
Total		1 599 932	-3 501	1 596 431	73,32%	76,74%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 585.549 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019
a - Placements monétaires	0
b - Disponibilités	
Dépôts à vue	25 571
Intérêts courus sur Dépôts à vue	1
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Dépôts à vue	0
Dépôts à terme	550 000
Intérêts courus sur Dépôts à terme	12 471
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Dépôts à terme	-2 494
Sous Total	585 549
Total	585 549

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 54.478 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019
Rémunération du gestionnaire à payer	48 528
Rémunération du dépositaire à payer	5 950
Total	54 478

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 4.020 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	3 857
Redevance CMF à payer	163
Total	4 020

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 22 Mars 2019 au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Capital au 22 Mars 2019	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	2 085 000
Nombre de parts	20 850
Nombre de porteurs de parts	5
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2019	
Montant en Nominal	2 085 000
Nombre de parts	20 850
Nombre de porteurs de parts	5

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 22.03.2019	0	0
Souscriptions de la période	2 085 000	2 085 000
Rachats de la Période	0	0

Autres Mouvements	-3 501	38 482
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-3 501	-3 501
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Commissions de souscription	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
Sommes distribuables de l'exercice		41 983
Montant Fin de période au 31.12.2019	2 081 499	2 123 482

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 22.03.2019 au 31.12.2019, dont le montant s'élève à 33.662 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 22.03.2019 Au 31.12.2019
a- Dividendes	
Dividendes Maxula Placement SICAV	33 662
Total	33 662

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 22.03.2019 au 31.12.2019, dont le montant s'élève à 67.073 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 22.03.2019 Au 31.12.2019
Dépôts à vue	
Intérêts courus sur Dépôts à vue	1
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Dépôts à vue	0
Intérêts échus sur Dépôts à vue	2 436
Retenue à la source sur Intérêts échus sur Dépôts à vue	-487
Dépôts à terme	
Intérêts courus sur Dépôts à terme	12 471
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Dépôts à terme	-2 494
Intérêts échus sur Dépôts à terme	68 932
Retenue à la échus sur Intérêts courus sur Dépôts à terme	-13 786
Total	67 073

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 22.03.2019 au 31.12.2019 à 54.478 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 22.03.2019 Au 31.12.2019
Rémunération du gestionnaire	48 528
Rémunération du dépositaire	5 950
Total	54 478

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 22.03.2019 au 31.12.2019 à 4.274 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 22.03.2019 Au 31.12.2019
Honoraires du commissaire aux comptes	3 857
Redevance CMF	163
Commissions bancaires	4
Impôts et taxes	250
Total	4 274

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par part**

	<u>31.12.2019</u>
Revenus des placements	4,831
Charges de gestion des placements	-2,613
Revenus nets des placements	2,219
Autres produits	0,000
Autres charges	-0,205
Résultat d'exploitation (1)	2,014
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	2,014
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-0,168
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-0,168

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,846
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,168
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,168
Valeur liquidative	101,846
Charges de gestion/ actif net moyen	5,13%
Autres charges / actif net moyen	0,40%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,95%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR MAXULA JASMIN PMN est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à 2,5% HT du montant de l'actif net, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du Fonds « FCPR MAXULA JASMIN PMN » ainsi que sur l'ensemble des participations en portefeuille.

Cependant, cet événement, considéré comme étant non lié à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes et n'a pas d'impact sur la valeur liquidative du fonds «FCPR MAXULA JASMIN PMN ».

Ainsi, et en l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.

SITUATION ANNUELLE DE FCPR MAXULA JASMIN ARRETEE AU 31/12/2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 18.126.644DT et une valeur liquidative égale à 110,227 DT par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN» au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds FCPR MAXULA JASMIN des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.
Il ressort que le fonds FCPR MAXULA JASMIN a placé, au 31.12.2019, 32,17% des montants souscrits dans des actions Maxula Placement SICAV. En conséquence, le seuil de 15% autorisé a été dépassé.
- Ainsi qu'il est précisé à la NOTE 6 « EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE » du présent rapport, depuis le mois de mars 2020, un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration du Gestionnaire appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

I- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque «FCPR MAXULA JASMIN».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI
Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	31.12.2019	31.12.2018
AC 1 - Portefeuille titre	<u>AC1</u>	14 472 311	5 424 264
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 951 082	5 424 264
b - Obligations et valeurs assimilées		1 521 230	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	3 729 879	8 337 948
a - Placements monétaires		3 475 857	7 964 011
b - Disponibilités		254 022	373 936
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	0	3 283 000
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		18 202 190	17 045 211
<u>PASSIFS</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	50 970	61 200
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	24 576	9 237
TOTAL PASSIFS		75 546	70 438
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	16 501 724	16 326 440
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	1 624 920	648 334
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		648 334	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		976 587	648 334
c - Régul. Résultat distribuables de la période		0	0
ACTIF NET		18 126 644	16 974 774
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		18 202 190	17 045 211

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2019
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2019</u> <u>Au 31.12.2019</u>	<u>Du 17.10.2017</u> <u>Au 31.12.2018</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	216 692	122 247
a- Dividendes		195 233	122 247
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 459	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	922 876	650 879
<u>Total des revenus des placements</u>		1 139 569	773 126
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-150 970	-114 935
REVENU NET DES PLACEMENTS		988 599	658 191
Autres produits		0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-12 012	-9 858
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		976 587	648 334
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		976 587	648 334
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		25 284	31 540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 001 870	679 874

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2019</u> <u>Au 31.12.2019</u>	<u>Du 17.10.2017</u> <u>Au 31.12.2018</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>1 001 870</u>	<u>679 874</u>
a - Résultat d'exploitation	976 587	648 334
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 284	31 540
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>150 000</u>	<u>16 294 900</u>
a- Souscriptions	150 000	16 294 900
Capital	150 000	16 294 900
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>1 151 870</u>	<u>16 974 774</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	16 974 774	0
b - en fin d'exercice	18 126 644	16 974 774
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	162 949	0
b - en fin d'exercice	164 449	162 949
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>110,227</u>	<u>104,172</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	<u>5,812%</u>	<u>4,172%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS AU 31.12.2019**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR MAXULA JASMIN » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n° 2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de l'ARAB TUNISIAN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 août 2017.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT réparti en 200.400 parts de 100DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.444.900 DT libérés totalement. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR MAXULA JASMIN est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du 31.12.2019, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, DiscountedCash-Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 14.472.311 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+ ou - valeurs potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2019	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
Titres des OPCVM							
MAXULA PLACEMENT SICAV	50 966	5 289 753	53 981	5 343 734	29,06%	32,17%	Valeur liquidative
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 811	403 029	2 843	405 872	2,21%	2,45%	Valeur liquidative
		5 692 782	56 824	5 749 606	31,28%	34,62%	
Actions cotées							
SOCIETE OFFICE PLAST NS 01.01.2020	1 044 120	2 401 476	0	2 401 476	13,19%	14,60%	Prix souscription (Jouissance 01.01.2020)
		2 401 476	0	2 401 476	13,19%	14,60%	
Actions non cotées							
SOCIETE STIP (a)	1 500 000	375 000	0	375 000	2,06%	2,28%	Valeur d'acquisition
SOCIETE GALVAMETAL	9 000	900 000	0	900 000	4,94%	5,47%	Valeur d'acquisition
SOCIETE GALLIEN PHARMA (a)	200 000	500 000	0	500 000	2,75%	3,04%	Valeur d'acquisition
SOCIETE ALUMENAGE	50 000	625 000	0	625 000	3,43%	3,80%	Valeur d'acquisition
SOCIETE NEW BOX TUNISIA	240 000	2 400 000	0	2 400 000	13,19%	14,59%	Valeur d'acquisition
		4 800 000	0	4 800 000	26,37%	29,19%	

b - Obligations et valeurs assimilées							
EO WIFACK ISLAMIQUE 2019-1	5 000	500 000	21 230	521 230	2,75%	3,04%	Coût amorti
OCA ALUMENAGE	100 000	1 000 000	0	1 000 000	5,49%	6,08%	Coût amorti
		1 500 000	21 230	1 521 230	8,24%	9,12%	
Total		14 394 258	78 053	14 472 311	79,08%	87,53%	

(a) Libération du quart

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 3.729.879 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
a - Placements monétaires		
Certificats de dépôt	3 500 000	8 000 000
Intérêts courus sur Certificats de dépôt	1 041	26 044
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Certificats de dépôt	-208	-5 209
Intérêts précomptés sur Certificats de dépôt	-31 219	-71 030
Retenue à la source sur Intérêts précomptés sur Certificats de dépôt	6 244	14 206
b - Disponibilités		
Avoirs en banques	254 022	373 936
Total	3 729 879	8 337 948

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2019 un solde nul et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
Régularisation sur souscriptions et rachats	0	3 283 000
Total	0	3 283 000

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 50.970 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire à payer	18 524	30 816
Rémunération du dépositaire à payer	32 447	30 385
Total	50 970	61 200

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 24.576 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	9 876	9 110
Redevance CMF à payer	1 769	127
Retenues à la source à payer	12 930	0
Total	24 576	9 237

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01^{er} Janvier 2019 au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Capital au 31 Décembre 2018

Montant en Nominal	16 294 900
Nombre de parts	162 949
Nombre de porteurs de parts	49

Souscriptions réalisées (En Nominal)

Montant en Nominal	150 000
Nombre de parts	1 500
Nombre de porteurs de parts	1

Rachats effectués (En Nominal)

Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0

Capital au 31 Décembre 2019

Montant en Nominal	16 444 900
Nombre de parts	164 449
Nombre de porteurs de parts	50

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 01.01.2019	16 326 440	16 326 440
Souscriptions de la période	150 000	150 000
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	25 284	1 650 204
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	25 284	25 284
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Commissions de souscription	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		648 334
Sommes distribuables de l'exercice		976 587
Montant Fin de période au 31.12.2019	16 501 724	18 126 644

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT***PR1 : Revenus du portefeuille-titres***

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019, dont le montant s'élève à 216.692 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 17.10.2017 Au 31.12.2018
a- Dividendes		
Dividendes Maxula Placement SICAV	180 573	122 247
Dividendes Maxula Investissement SICAV	14 661	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Intérêts échus sur obligations	287	0
Retenue à la source sur Intérêts échus sur obligations	-57	0
Intérêts courus sur obligations	26 537	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur obligations	-5 307	0
Total	216 692	122 247

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019, dont le montant s'élève à 922.876 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 17.10.2017 Au 31.12.2018
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificats de dépôt	1 152 555	787 555
Retenue à la source sur Intérêts échus sur certificats de dépôt	-230 511	-157 511
Intérêts courus sur certificats de dépôt	1 041	26 044
Retenue à la source sur Intérêts courus sur certificats de dépôt	-208	-5 209
Total	922 876	650 879

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019 à 150.970 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 17.10.2017 Au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	118 524	84 550
Rémunération du dépositaire	32 447	30 385
Total	150 970	114 935

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019 à 12.012 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019	Du 17.10.2017 Au 31.12.2018
Honoraires du commissaire aux comptes	9 876	9 110
Redevance du CMF	1 769	142
Commissions bancaires	213	264
Impôts et taxes	150	340
Droit de timbre	4	2
Total	12 012	9 858

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par part**

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
Revenus des placements	6,930	4,745
Charges de gestion des placements	-0,918	-0,705
Revenus nets des placements	6,012	4,039
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,073	-0,060
Résultat d'exploitation (1)	5,939	3,979
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	5,939	3,979
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,154	0,194
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,154	0,194
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,092	4,172
Résultat non distribuable de l'exercice	0,154	0,194
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,154	0,194
Valeur liquidative	110,227	104,172
Charges de gestion/ actif net moyen	0,86%	1,35%
Autres charges / actif net moyen	0,07%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,56%	7,64%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR MAXULA JASMIN est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du Fonds « FCPR MAXULA JASMIN » ainsi que sur l'ensemble des participations en portefeuille.

Cependant, cet événement, considéré comme étant non lié à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes et n'a pas d'impact sur la valeur liquidative du fonds «FCPR MAXULA JASMIN ».

Ainsi, et en l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.

SITUATION ANNUELLE DE START UP MAXULA SEED FUND ARRETEE AU 31/12/2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « START UP MAXULA SEED FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1.046.224DT et une valeur liquidative égale à 103,689 DT par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage «START UP MAXULA SEED FUND» au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage «START UP MAXULA SEED FUND» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le fonds d'amorçage « START UP MAXULA SEED FUND » porte sur un montant projeté de 10.200.000DT. Au 31.12.2019, il a été souscrit à hauteur de 1.009.000 DT libérés totalement. Ce fonds n'est pas encore clôturé.
- Ainsi qu'il est précisé à la NOTE 6 « EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE » du présent rapport, depuis le mois de mars 2020, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre

responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dufonds d'amorçage«START UP MAXULA SEED FUND» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration du Gestionnaire appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité dufonds d'amorçage«START UP MAXULA SEED FUND» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider lefonds d'amorçage«START UP MAXULA SEED FUND» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage«START UP MAXULA SEED FUND».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage «START UP MAXULA SEED FUND».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2019
(*Exprimés en Dinars Tunisiens*)

<u>ACTIFS</u>	<u>Note</u>	<u>31.12.2019</u>
AC 1 - Portefeuille titre	<u>AC1</u>	0
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0
b - Obligations et valeurs assimilées		0
c - Autres valeurs		0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	1 073 598
a - Placements monétaires		994 054
b - Disponibilités		79 544
AC 3 - Créances d'exploitation		0
AC 4 - Autres actifs		0
TOTAL ACTIFS		1 073 598
<u>PASSIFS</u>		
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	24 341
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	3 033
TOTAL PASSIFS		27 374
CP 1 - Capital	<u>CP1</u>	1 009 000
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP2</u>	37 224
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b - Sommes distribuables de l'exercice		37 224
c - Régul. Résultat distribuables de la période		0
ACTIF NET		1 046 224
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		1 073 598

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2019
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 25.03.2019</u> <u>Au 31.12.2019</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR1</u>	0
a- Dividendes		0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
c - Revenus des autres valeurs		0
Revenus des placements monétaires	<u>PR2</u>	65 017
<u>Total des revenus des placements</u>		65 017
Charges de gestion des placements	<u>CH1</u>	-24 341
REVENU NET DES PLACEMENTS		40 676
Autres produits		0
Autres charges	<u>CH2</u>	-3 452
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		37 224
Régularisation du résultat d'exploitation		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		37 224
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
Frais de négociation		0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		37 224

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 25.03.2019</u> <u>Au 31.12.2019</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>37 224</u>
a - Résultat d'exploitation	37 224
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
d - Frais de négociation de titres	0
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>1 009 000</u>
a- Souscriptions	1 009 000
Capital	1 009 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Commissions de souscription	0
b- Rachats	0
Capital	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits de sortie	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 046 224
<u>ACTIF NET</u>	
a- en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	1 046 224
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	
a- en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	10 090
VALEUR LIQUIDATIVE	103,689
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	3,689%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS AU 31.12.2019**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«START UP MAXULA SEED FUND » est un fonds d'amorçage, régi par les dispositions du chapitre II et des articles 23, 26, 27, 28, 31, 32, 33, et 34 du chapitre III et des dispositions du titre III du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage et le décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, portant application des dispositions de l'article 2 de la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de l'ARAB TUNISIAN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 Décembre 2018.

Le fonds d'amorçage a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

A ce titre, le fonds d'amorçage s'engage à employer ses actifs dans la participation au capital des entreprises qui s'engagent à réaliser les projets prévus par l'article 2 de la loi 2005-58 relative au fonds d'amorçage ou dans les titres donnant accès à leurs capitaux, ainsi que sous forme d'avance en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 10.200.000 DT réparti en 102.000 parts de 100DT chacune. Au 31.12.2019, il a été souscrit à hauteur de 1.009.000DT libérés intégralement. Sa durée de vie est de 10 ans , éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le fonds d'amorçage «START UP MAXULA SEED FUND » est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du 31.12.2019, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou

par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 1.073.598 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019
a - Placements monétaires	
Certificats de dépôt	1 000 000
Intérêts courus sur Certificats de dépôt	1 487
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Certificats de dépôt	-297
Intérêts précomptés sur Certificats de dépôt	-8 920
Retenue à la source sur Intérêts précomptés sur Certificats de dépôt	1 784
b - Disponibilités	
Avoirs en banques	79 544
Total	1 073 598

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 24.341 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019
Rémunération du gestionnaire à payer	18 391
Rémunération du dépositaire à payer	5 950
Total	24 341

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 3.033 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2019
Honoraires CAC à payer	2 993
Redevance CMF à payer	40
Total	3 033

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 25 Mars 2019 au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Capital au 25 Mars 2019

Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0

Souscriptions réalisées (En Nominal)

Montant en Nominal	1 009 000
Nombre de parts	10 090
Nombre de porteurs de parts	2

Rachats effectués (En Nominal)

Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0

Capital au 31 Décembre 2019

Montant en Nominal	1 009 000
Nombre de parts	10 090
Nombre de porteurs de parts	2

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 25.03.2019	0	0
Souscriptions de la période	1 009 000	1 009 000
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	0	37 224
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Commissions de souscription	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
Sommes distribuables de l'exercice		37 224
Montant Fin de période au 31.12.2019	1 009 000	1 046 224

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT***PR2 : Revenus des placements monétaires***

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 25.03.2019 au 31.12.2019, dont le montant s'élève à 65.017 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 25.03.2019 Au 31.12.2019
Intérêts courus sur Certificats de dépôt	1 487
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Certificats de dépôt	-297
Intérêts échus sur Certificats de dépôt	79 784
Retenue à la source sur Intérêts échus sur Certificats de dépôt	-15 957
Total	65 017

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 25.03.2019 au 31.12.2019 à 24.341 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 25.03.2019 Au 31.12.2019
Rémunération du gestionnaire	18 391
Rémunération du dépositaire	5 950
Total	24 341

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 25.03.2019 au 31.12.2019 à 3.452 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 25.03.2019 Au 31.12.2019
Honoraires du commissaire aux comptes	2 993
Redevance CMF	40
Commissions bancaires	134
Impôts et taxes	285
Total	3 452

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

*5-1 Données par part*31.12.2019

Revenus des placements	6,444
Charges de gestion des placements	-2,412
<i>Revenus nets des placements</i>	4,031
Autres produits	0,000
Autres charges	-0,342
<i>Résultat d'exploitation (1)</i>	3,689
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>	3,689
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
<i>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</i>	0,000
<i>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</i>	3,689
<i>Résultat non distribuable de l'exercice</i>	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
<i>Sommes non distribuables de l'exercice</i>	0,000
<i>Valeur liquidative</i>	103,689
<i>Charges de gestion/ actif net moyen</i>	4,65%
<i>Autres charges / actif net moyen</i>	0,66%
<i>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</i>	7,12%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds d'amorçage « START UP MAXULA SEED FUND » est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FONDS D'AMORCAGE. Une commission lui est accordée, d'un montant correspondant à 2% HT du montant des souscriptions, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du fonds d'amorçage « START UP MAXULA SEED FUND » ainsi que sur l'ensemble des participations en portefeuille.

Cependant, cet événement, considéré comme étant non lié à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes et n'a pas d'impact sur la valeur liquidative du fonds d'amorçage « START UP MAXULA SEED FUND ».

Ainsi, et en l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.